



SOMMAIRE

	Pages
Allocution du cheikh Mujibur Rahman, premier ministre du Bangladesh	167
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. FitzGerald (Irlande)	170
Discours de M. Romulo (Philippines)	175
Discours de M. Fischer (République démocratique allemande)	180
Discours de M. Andersson (Suède)	184
Discours de M. Montiel Argüello (Nicaragua)	187

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

Allocution du cheikh Mujibur Rahman,
premier ministre du Bangladesh

1. Le PRÉSIDENT : J'ai le grand plaisir d'accueillir Son Excellence le cheikh Bangabandhu Mujibur Rahman et je l'invite à venir à la tribune pour s'adresser à l'Assemblée générale.

2. Le cheikh Mujibur RAHMAN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais**] : Aujourd'hui, alors que j'ai l'honneur de me présenter devant cette assemblée, je voudrais vous faire part de la profonde satisfaction qu'éprouvent les 75 millions d'habitants du Bangladesh du fait d'être représentés maintenant devant ce parlement de l'homme. Pour la nation bengalie, c'est un moment historique qui marque le succès de sa lutte en vue de faire triompher son droit à l'autodétermination. Le peuple bengali a combattu pendant des siècles afin de conquérir le droit de vivre dans la liberté, avec dignité, en tant que libres citoyens d'un pays libre. Il aspirait à vivre dans la paix et l'amitié avec toutes les nations du monde. Les nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies sont les idéaux mêmes pour lesquels des millions de nos concitoyens ont fait le sacrifice suprême. Je sais que les âmes de nos martyrs se joignent à nous lorsque nous jurons que la nation bengalie s'engage sans réserve à l'édification d'un ordre mondial qui répondra aux aspirations de tous les hommes à la paix et à la justice.

3. Nous sommes particulièrement heureux que le Bangladesh ait été admis en cette assemblée alors que la présidence en était assumée par l'un de ceux qui ont été d'actifs combattants pour la liberté. Je me souviens, Monsieur le Président, de la précieuse contribution que vous avez apportée au succès de la

quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger en septembre de l'année dernière.

4. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer tous ceux dont les sacrifices ont permis au Bangladesh de prendre place dans cette communauté des nations. Je tiens à exprimer notre profonde gratitude à toutes les nations et à tous les peuples qui ont appuyé le Bangladesh dans sa lutte. Nous tenons à remercier aussi tous ceux qui ont apporté une précieuse assistance au Bangladesh pour consolider son indépendance, reconstruire sa terre ravagée par la guerre et faire face au formidable défi consistant à édifier un avenir meilleur pour notre peuple. A tous ceux qui nous ont accueillis aux Nations Unies j'adresse les remerciements les plus sincères du peuple du Bangladesh.

5. La lutte du Bangladesh a symbolisé la lutte universelle pour la paix et la justice. Il n'était que naturel, par conséquent, que le Bangladesh, dès le début, se place fermement aux côtés des peuples opprimés du monde. L'expérience du quart de siècle qui s'est écoulé depuis la création des Nations Unies a montré quelle lutte sans répit a dû être menée, dans la poursuite de ces idéaux, contre des forces écrasantes. Le droit à l'autodétermination que promettait la Charte des Nations Unies ne pouvait être acquis qu'au prix du sacrifice suprême de millions de vaillants combattants pour la liberté en Asie, en Afrique et en Amérique latine. La lutte se poursuit contre l'occupation illégale de territoires par l'agression, contre le recours à la force pour refuser aux peuples l'exercice de leurs droits légitimes, contre la pratique de la discrimination raciale et l'*apartheid*. De grandes victoires ont été remportées en Algérie, au Vietnam, au Bangladesh et en Guinée-Bissau. Ces victoires prouvent que l'histoire est du côté des peuples et que la justice triomphe en dernier ressort.

6. Mais l'injustice et l'oppression persistent encore dans beaucoup de parties du monde. Nos frères arabes luttent encore pour la libération complète de tous les territoires illégalement occupés et pour les droits nationaux légitimes du peuple palestinien qui doivent encore être rétablis. Le processus de la décolonisation qui a beaucoup progressé n'a pas encore atteint son but ultime. Cela est particulièrement vrai en Afrique où le peuple héroïque de la Namibie mène encore une lutte difficile pour la libération nationale. L'*apartheid*, que l'Assemblée a à maintes reprises qualifié de crime contre l'humanité, continue d'insulter à la conscience de l'homme.

7. Alors que l'héritage de l'injustice du passé doit être liquidé, il nous faut aussi affronter les défis que lance l'avenir. Aujourd'hui, les nations du monde doivent faire face à des choix critiques. C'est la sagesse de notre choix qui décidera si nous allons vers un

* Le cheikh Mujibur Rahman s'est exprimé en bengali. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

monde hanté par la peur d'une destruction totale sous la menace d'une guerre nucléaire, face à de terribles souffrances humaines, marqué par la famine généralisée, le chômage et l'horreur d'une misère de plus en plus profonde, ou si nous pouvons espérer un univers où la créativité de l'homme et le progrès scientifique et technique permettront d'espérer un avenir meilleur, libéré de la menace d'une guerre nucléaire et fondé sur une juste répartition de la technique et des ressources à une échelle globale, de sorte que les hommes, partout, puissent commencer à jouir des conditions minimales d'une vie décente.

8. Les grands bouleversements économiques qui ont récemment secoué le monde entier devraient faire naître en nous le sentiment qu'il est urgent d'instaurer un ordre économique international équitable. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue au début de cette année a pris note des graves incidences de la situation économique internationale actuelle. Parlant au nom d'un pays qui vient à la tête de la liste de ceux que l'on a décrits comme les plus durement touchés par la situation économique actuelle, je ne puis que souligner la gravité de ces effets. Le Bangladesh est né d'une guerre dévastatrice et, depuis sa libération, a été frappé par une série de catastrophes naturelles, dont la dernière fut l'inondation sans précédent de cette année. Nous sommes reconnaissants aux Nations Unies, à leurs institutions spécialisées et au Secrétaire général de s'être employés activement à aider le Bangladesh à faire face à cette situation. Le président Boumediène et le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Bouteflika, ont lancé un appel au groupe des pays non alignés pour qu'il porte secours au Bangladesh. Dans le monde entier, des pays amis et des organisations humanitaires ont répondu à cet appel. Ces calamités naturelles non seulement ont empêché le Bangladesh de progresser économiquement, mais ont pratiquement acculé les habitants à la famine. Par ailleurs, l'inflation généralisée signifiait, pour un pays comme le nôtre, un déficit de la balance des paiements de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Du point de vue des souffrances humaines, cela voulait dire que les gens dont le maigre revenu annuel est inférieur à 100 dollars devront envisager une réduction sévère de leur niveau de subsistance actuel déjà si bas. Ceux qui aujourd'hui consomment moins que le minimum considéré comme nécessaire par l'OMS uniquement pour survivre sont actuellement menacés de famine. Pour les pays pauvres, les prévisions pour l'avenir sont encore plus sombres. Les céréales, exportées surtout par les nations industrielles développées, leur deviennent de plus en plus inaccessibles du fait de la hausse constante des prix. Leurs efforts pour se suffire à eux-mêmes du point de vue alimentaire sont battus en brèche, parce que le prix des produits agricoles ne cesse d'augmenter alors qu'ils deviennent de plus en plus rares. En outre, du fait de l'inflation mondiale, qui non seulement a multiplié le coût des projets de développement mais a empêché les pays pauvres de mobiliser toutes leurs propres ressources, les nations déjà aux prises avec une misère accablante et un chômage massif devront peut-être encore réduire leurs pauvres plans de développement envisagés sur la base de taux d'accroissement de 5 à 6 p. 100 par an.

9. A moins que les nations du monde n'agissent de concert pour remédier à cette situation, la misère humaine dépassera tout ce que l'histoire a jamais connu. Au vrai, il n'existe pas d'exemple de souffrances humaines endurées par des multitudes à côté de l'affluence et de la prospérité sans précédent dont jouissent quelques-uns. Nous devons retrouver le sens de la solidarité et de la fraternité humaines, nous devons admettre l'interdépendance des hommes, si nous voulons aboutir à la solution rationnelle qui permettra l'action urgente indispensable pour éviter pareille catastrophe.

10. C'est la plus grande gageure de l'histoire des Nations Unies : il s'agit de mobiliser les forces de la raison pour instaurer un ordre économique international juste, qui, non seulement assurera la souveraineté de chaque Etat sur ses ressources nationales, mais aussi cherchera à créer un cadre de coopération internationale fondé sur la reconnaissance de la primauté de l'intérêt commun des Etats du monde dans un système économique juste et stable. Le moment est venu de réaffirmer sans ambiguïté que c'est la responsabilité de toutes les nations d'assurer que chacun, partout, puisse jouir des droits économiques, sociaux et culturels nécessaires à l'affirmation de sa dignité humaine et au libre développement de sa personnalité, comme le lui garantit la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'après cette déclaration, cette responsabilité va plus loin : il s'agit d'assurer à tout être humain le droit à un niveau de vie suffisant pour garantir la santé et le bien-être tant de sa personne que de sa famille.

11. Nous savons très bien que pour résoudre la crise économique actuelle, il faut un climat de paix, d'entente et de compréhension internationales. Cela étant, il est urgent de prendre des mesures pour freiner la course aux armements, car cela permettra non seulement de créer une atmosphère favorable, mais aussi de consacrer au bien commun de l'humanité les immenses ressources actuellement gaspillées en armements.

12. Dès sa création, le Bangladesh a adopté une politique étrangère de non-alignement, en se fondant sur les principes de la coexistence pacifique et du bon voisinage. Nous sommes entièrement voués à la paix, car nous avons compris que c'est seulement dans la paix que nous pourrions jouir des fruits de notre indépendance nationale si durement acquise, et mobiliser et consacrer toutes nos énergies et nos ressources à la lutte contre ces fléaux que sont la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme et le chômage.

13. Aussi nous réjouissons-nous de tout effort tenté pour améliorer la détente, réduire les tensions, limiter les armements et favoriser la coexistence pacifique dans toutes les parties du monde, en Asie, en Afrique, en Europe ou en Amérique latine. Au nom de cette politique, nous n'avons pas cessé d'appuyer l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix, notion que cette assemblée a fermement faite sienne [résolution 2832 (XXVI)]. Nous sommes également en faveur d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

14. A notre avis, les nations du monde en émergence réunies à la Conférence des non alignés sont un sou-

rien puissant pour la cause de la paix. Elles ont réaffirmé la volonté commune de l'écrasante majorité des peuples du monde de sauvegarder l'indépendance nationale des Etats et de favoriser la paix et la justice.

15. La paix est indispensable si l'humanité doit survivre. C'est d'abord à la paix qu'aspirent les hommes et les femmes du monde entier. Mais pour durer, il faut que la paix soit fondée sur la justice.

16. Fidèles à notre engagement total à la cause de la paix, nous nous sommes efforcés de promouvoir le processus de réconciliation dans notre propre sous-continent. Nous étions fermement convaincus que la reconnaissance du Bangladesh contribuerait concrètement à la création d'une structure de paix et de stabilité dans notre sous-continent et que la confrontation et la lutte du passé pourraient faire place à des relations d'amitié et de coopération pour le bien de tous nos peuples. Nous avons non seulement instauré des relations de bon voisinage avec nos voisins immédiats, l'Inde, la Birmanie et le Népal, mais nous nous sommes également efforcés d'oublier le passé et d'entamer des relations nouvelles avec le Pakistan.

17. Nous n'avons épargné aucun effort pour liquider les séquelles du passé et nous avons même apporté notre ultime contribution en accordant le pardon à 195 prisonniers de guerre, même si nous avons la preuve absolue qu'ils avaient commis des crimes graves, y compris des crimes contre l'humanité. Ce fut là notre contribution à l'ouverture d'un nouveau chapitre et à l'édification d'un avenir pacifique et stable dans notre sous-continent troublé. Ce faisant, nous avons insisté sur le fait que nous n'exigions aucune condition préalable. Nous n'avons pas voulu conclure de marché, inspirés que nous étions par le souci d'assurer un avenir meilleur à tous nos peuples.

18. Nous souhaitons résoudre les autres problèmes demeurés pendents, dans un esprit d'équité et d'arrangement mutuel. Le sort des quelque 63 000 familles pakistanaises qui ont réaffirmé leur allégeance au Pakistan et qui se sont fait enregistrer au Comité international de la Croix-Rouge aux fins de rapatriement dans leur pays demeure un problème humanitaire pressant. Leur droit au rapatriement dans un pays auquel ils sont demeurés fidèles est non seulement fondé sur des considérations juridiques et sur les accords internationaux les plus fondamentaux, mais des considérations humaines appellent une solution urgente à leurs problèmes.

19. Le partage équitable des biens appartenant aux anciens Pakistanais est un autre problème qui nécessite une solution urgente. Le Bangladesh, pour sa part, était et demeure prêt à faire tout son possible en vue de la réconciliation. Dans l'intérêt primordial du bien-être des peuples du sous-continent, nous escomptons que, de son côté, le Pakistan fera ce qui est nécessaire pour résoudre les problèmes qui demeurent, dans un esprit d'équité et d'accommodement mutuel afin que le processus de normalisation s'effectue jusqu'à une heureuse conclusion.

20. Le Bangladesh continuera d'entretenir des relations de bon voisinage avec tous ses voisins, relations fondées sur les principes de la coexistence pacifique, du respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Nous continuerons d'appuyer

toute mesure visant à promouvoir la paix dans notre région et dans le monde.

21. Dans un monde marqué par la guerre et la misère humaine, les Nations Unies demeurent l'espoir de l'humanité pour l'avenir. Malgré de nombreuses difficultés et les obstacles qui se dressent sur leur chemin, les Nations Unies, au cours de plus d'un quart de siècle de leur existence, ont contribué de façon considérable au progrès de l'homme dans les domaines politique, économique, social et culturel. Peu de pays dans le monde ont autant que le Bangladesh conscience des réalisations concrètes et du potentiel humain de l'Organisation. C'est grâce à la direction inspirée de M. Kurt Waldheim et de ses collègues dévoués que les Nations Unies ont mis sur pied un programme de construction et d'aide massive dans notre pays pour guérir les blessures de la guerre, rétablir la capacité de production de notre économie ravagée et réhabiliter des millions de réfugiés à leur retour de l'Inde, où ils avaient dû chercher refuge au cours de la lutte pour la libération. Au Secrétaire général, aux membres de son personnel et aux diverses organisations humanitaires qui ont contribué au succès de cette opération gigantesque, je voudrais exprimer la gratitude sincère du Gouvernement et du peuple du Bangladesh. Nous sommes convaincus que le même esprit constructif inspirera les Nations Unies dans la solution des problèmes humanitaires qui demeurent pendents dans notre sous-continent.

22. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes reconnaissants aux Nations Unies pour les efforts de mobilisation d'assistance aux victimes des inondations catastrophiques actuelles au Bangladesh. En tant que pays qui, à maintes reprises, a été victime de désastres naturels, le Bangladesh souhaite tout particulièrement que soit créée une instance constitutionnelle par laquelle la communauté internationale pourrait agir de façon efficace pour faire face à de telles catastrophes et les prévenir. Certes, un départ, quoique modeste, a déjà été pris par la création de l'Office du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Il y a cependant un besoin impératif de renforcer l'Organisation si l'on veut qu'elle joue un rôle efficace. Les Membres des Nations Unies ont une responsabilité spéciale dans la concertation de leurs efforts pour réaliser cet objectif.

23. Je voudrais conclure en réaffirmant ma foi dans l'esprit indomptable de l'homme et dans sa capacité de réaliser l'impossible pour surmonter des obstacles insurmontables. C'est la foi qui anime des nations comme la nôtre qui a permis de soutenir la lutte et de subir des sacrifices. Nos nations peuvent souffrir, mais elles ne peuvent pas mourir. Lorsqu'il faut relever le défi et survivre, la ténacité et la détermination des peuples sont leur force ultime. Notre but est l'autonomie économique, et nous avons choisi la voie qui passe par l'unification et les efforts communs de notre peuple. La coopération internationale pourrait certes alléger notre lourde tâche et réduire la somme de souffrances humaines. Mais, dans un monde en évolution, nous avons foi, en dernier lieu, en nous-mêmes et dans la volonté de nos peuples de vaincre par l'union et les efforts concertés afin de modeler notre destinée et édifier pour nous-mêmes un avenir meilleur.

24. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Bangladesh, le cheikh Mujibur Rahman, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

25. M. FITZGERALD (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous transmettre les félicitations très chaleureuses de la délégation irlandaise à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous devons doublement nous féliciter de notre choix, car votre sagesse et votre expérience personnelle guideront nos délibérations. Vous représentez un pays qui s'est distingué par son esprit d'initiative dans les domaines politique et économique.

26. Ma délégation voudrait également rendre hommage à votre distingué prédécesseur, M. Benites, de l'Equateur, qui a dirigé la vingt-huitième session ainsi que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale avec compétence et une grande sagesse juridique.

27. C'est un honneur pour moi que de pouvoir souhaiter la bienvenue au Bangladesh aux Nations Unies immédiatement après l'allocution du Premier Ministre du Bangladesh. Le discours très émouvant qu'il a prononcé a mis l'accent sur les problèmes urgents et graves auxquels sont en proie de nombreuses parties du monde, et surtout son pays si durement éprouvé.

28. Nous sommes particulièrement heureux de saluer la Guinée-Bissau en tant que nouveau Membre de l'Organisation. Sa lutte héroïque pour la liberté a été couronnée de succès et sa présence ici aujourd'hui témoigne de la renaissance de la démocratie au Portugal. L'année dernière, j'avais dit à cette assemblée lors de sa précédente session que la politique coloniale menée par le régime précédent ne rendait pas justice au peuple portugais, à ses traditions et aux contributions qu'il avait apportées dans le passé aux connaissances et à la culture de l'humanité. Nous espérons pouvoir bientôt saluer le Mozambique et l'Angola en tant que nouveaux Etats indépendants. Ma délégation voudrait rendre un hommage spécial à l'allocution pleine d'inspiration et si chaleureuse faite ici lundi dernier par le Ministre des affaires étrangères du Portugal [2239^e séance] et nous voulons offrir à son pays nos félicitations et tout notre appui pour la nouvelle phase historique dans laquelle le Portugal vient de s'engager.

29. A la Grenade, l'île des épices, nous adressons également nos chaleureuses félicitations. Comme l'a dit le Premier Ministre, M. Gairy [2233^e séance], la présence de la Grenade ici est l'expression de la foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur humaine qui sont à la base du principe de l'autodétermination.

30. Le monde que nous avons hérité du passé avait son propre équilibre. L'offre et la demande étaient plus ou moins en équilibre grâce à un mécanisme des prix; les sphères d'influence des grandes puissances

étaient demeurées plus ou moins stables pendant toute une génération; et même à l'intérieur de quelques régions particulières du monde où des situations de conflit local existaient, un équilibre politique avait été maintenu, troublé de façon peu fréquente par le déclenchement de conflits qui ont pu chaque fois être localisés avec succès.

31. Le fait qu'un tel équilibre ait existé pendant toute la génération passée empêchait beaucoup de personnes de voir que les relations qui s'étaient trouvées plus ou moins en équilibre durant cette période étaient elles-mêmes, dans bien des cas, intrinsèquement injustes et, par conséquent, instables. En fait, à bien des égards il s'agissait d'un faux équilibre, reflétant un équilibre de forces hérité du passé, sans autre justification objective que le fait qu'il avait pu acquérir une certaine stabilité à court terme dans les affaires mondiales.

32. Notre génération doit maintenant faire face aux conséquences de la négligence bien compréhensible, mais peut-être presque fatale, dont ceux qui nous ont précédés ont fait preuve à l'égard des problèmes fondamentaux inhérents à ce faux équilibre. Nous devons rectifier les déséquilibres entre les nations et à l'intérieur des nations, redresser des injustices sociales et économiques à une échelle globale, et créer un nouvel ordre politique mondial qui reflétera les droits des peuples les uns vis-à-vis des autres; nous devons également remplacer une structure des relations internationales, fondée largement sur l'injustice héritée de l'histoire.

33. Ce n'est qu'au cours des 10 dernières années que les nations, riches et pauvres, ont compris pour la première fois à quel point est injuste la présente répartition des ressources du monde, et à quel point le partage du pouvoir entre les peuples du monde est peu équitable. Cette compréhension tardive entraîne naturellement un désir de redresser la situation — de remplacer par un équilibre véritable ce faux équilibre qui existait autrefois entre les nations du monde.

34. Seuls les plus égoïstes et les plus réactionnaires nieront qu'il est urgent d'apporter des changements radicaux aux relations entre les nations riches et pauvres et à la répartition des ressources mondiales. Les affaires mondiales ont été marquées par un nouveau sens d'engagement mutuel entre les nations et les peuples, et ceci a commencé à influencer les attitudes des nations et de leurs dirigeants politiques les uns envers les autres.

35. Il ne sera cependant pas aisé de redresser une structure mondiale qui s'est révélée si manifestement et si largement mauvaise; au contraire, ce problème se révélera peut-être insoluble, hélas. Pour injuste que soit l'équilibre économique et politique qui existait jusqu'ici dans le monde, c'est un équilibre et, en fait, un équilibre très délicat. Au cours des dernières décennies, à plusieurs occasions, nous avons vu comment, dans le domaine de la politique de puissance même, une modification infime dans l'équilibre politique entre les superpuissances peut mettre en danger la paix mondiale.

36. Dans le domaine économique également nous comprenons à quel point est délicat l'équilibre qui a existé jusqu'ici entre les différents groupes de nations du monde — les Etats-Unis, les pays de l'Europe

occidentale et les autres pays industrialisés, les pays où le commerce est entre les mains de l'Etat, les pays producteurs de pétrole, les producteurs d'autres matières premières et les pays qui n'ont pas de ressources naturelles. Pendant les 12 derniers mois, le système économique mondial a subi les ondes de choc causées par une modification soudaine des termes de l'échange entre les pays producteurs de pétrole et le reste du monde et, dans une moindre mesure, entre les autres producteurs de matières premières et le reste du monde.

37. Les structures économiques et sociales qui ont grandi à travers les siècles sont tellement délicates, et les peuples — surtout dans le monde développé — sont devenus tellement habitués au cours des dernières décennies à une augmentation annuelle régulière de leurs revenus réels, que l'effet d'une modification soudaine dans les revenus réels, fût-ce de 5 à 6 p. 100, s'est révélé lourd de conséquences dangereuses et menace la stabilité économique, et peut-être même la stabilité politique de certains pays.

38. En outre, tout bouleversement de cet équilibre entraîne des effets en chaîne si dangereux pour l'économie du monde entier et de tous les peuples, pauvres aussi bien que riches, que tous ceux qui veulent une distribution plus équitable de la richesse et du pouvoir dans le monde se sont vus obligés par les événements récents d'envisager avec une grande prudence la façon dont cet objectif pourra être réalisé sans faire plus de mal que de bien aux pauvres comme aux riches, ceci non seulement à court terme mais pendant une période indéfinie. C'est un fait, hélas, que la modification soudaine des termes de l'échange a déjà déclenché une inflation sans précédent et qu'une récession mondiale à laquelle nous sommes peu préparés menace maintenant le monde. Celle-ci inévitablement frapperait plus durement les plus pauvres et les plus faibles.

39. Sans aucun doute, certains essaieront de tirer de cela la conclusion suivante : aussi graves que soient les injustices qui ternissent l'ordre international, il est peut-être plus prudent de ne pas y toucher plutôt que d'essayer des réformes dont les effets de choc imprévus sur le système pourraient à court terme et à moyen terme faire plus de mal que de bien. Cependant, ce serait là un jugement inspiré par le désespoir, car les injustices économiques, sociales et politiques qui existent dans le monde sont si grandes et si évidentes qu'aucun conseil raisonnable ne saurait nous empêcher d'essayer d'y remédier.

40. Que cela nous plaise ou non, l'ordre ancien devra changer, et plutôt que de chercher à persuader ceux qui souffrent sous le système de patienter de peur de subir un sort pire, il est clair qu'il nous faut au contraire essayer de réajuster les relations entre nations et entre économies à une échelle assez grande et à un rythme assez rapide pour obtenir l'acceptation de ceux qui souffrent le plus des injustices du système actuel. Cependant, ce réajustement doit être préparé et planifié avec suffisamment d'adresse pour parer au danger de choc en retour qui augmenterait encore les souffrances de ceux qui sont les perdants dans cet équilibre injuste actuel.

41. Ce sont les nantis qui devront faire ces plans et cette préparation; ce sont eux qui, dans leur propre

intérêt bien compris et dans l'intérêt du reste du monde, devront chercher le moyen de redresser ce qui est de toute évidence mauvais, à un rythme et d'une façon qui mériteront la confiance de ceux qui souffrent du présent système.

42. A mon avis, c'est là le message de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en mai dernier et de la réunion à Mexico du Groupe de travail chargé d'élaborer la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, créé par la CNUCED; ce sera sans aucun doute aussi le message de la Conférence alimentaire mondiale qui se tiendra à Rome au cours des prochains mois.

43. Les inégalités dans la distribution des richesses dans le monde ne sont pas, comme certains l'ont cru de façon simpliste, la conséquence immédiate du colonialisme d'antan. Beaucoup d'entre elles sont le produit de l'écart technique qui a rendu autrefois le colonialisme possible, mais qui demeure encore une force formidable après la fin du système colonial. D'autres inégalités dans la distribution des richesses sont le produit d'une mauvaise répartition des matières premières, dont les nations du monde sont très inégalement dotées. D'autres encore sont dues aux différences énormes de dimensions entre les différentes nations : différences dans les dimensions géographiques, qui se reflètent souvent dans la quantité de matières premières disponibles, ou différences dans les dimensions démographiques, qui déterminent l'échelle du marché national et, par conséquent, dans une certaine mesure, les possibilités de production en masse.

44. Nous commençons seulement à comprendre toute la complexité de la mauvaise répartition des richesses, comme nous voyons les augmentations du prix du pétrole et des matières premières ne venir en aide qu'aux économies de quelques pays en développement et nuire dans certains cas de façon désastreuse aux économies d'autres pays moins bien dotés. Ce qui paraissait il y a un an un problème assez net, bien que difficilement soluble, de deux groupes de pays, riches et pauvres, est maintenant envisagé de façon universelle comme beaucoup plus complexe, impliquant avant tout les pays développés qui souffrent des conséquences de l'augmentation des prix du pétrole et des matières premières; deuxièmement, les pays producteurs de pétrole dont les ressources ont, en 24 heures, été augmentées dans une proportion qui, pour certains au moins, crée des problèmes de disposition et d'investissement; troisièmement, un groupe d'autres pays producteurs de matières premières dont certains ont beaucoup profité de la hausse du prix de certains produits, certains en profitant à un moindre degré parce que leur production de matières premières n'est pas aussi heureuse, certains autres perdant parce que les prix de leurs matières premières n'ont pas connu de hausse du tout; et, quatrièmement, le groupe de pays qui n'ont pas à proprement parler de matières premières et dont le sort est pire qu'il n'a jamais été.

45. Ceci est sûrement la première leçon que nous avons tous apprise lors de cette sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée cette année grâce à l'initiative, Monsieur le Président,

de votre pays — je veux parler de la complexité du problème. La déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201/(S-VI)] souligne dans son paragraphe 3 "l'existence d'un rapport d'interdépendance" et le fait que "les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement ne peuvent plus être dissociés les uns des autres". Et la complexité des intérêts qui doivent être réconciliés s'exprime dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)].

46. Selon ma délégation, la solution au déséquilibre de la richesse dans le monde doit comprendre trois éléments essentiels : premièrement, il faut être assuré d'une amélioration continue à long terme des prix relatifs des matières premières venant des pays en développement vis-à-vis des prix des produits manufacturés industriels.

47. Deuxièmement, il faut que les pays qui, en raison de leur manque de ressources naturelles, risquent de perdre plutôt que de bénéficier d'un ajustement continu des prix, soient assurés d'une aide continue à long terme et à un niveau qui leur permettra de profiter pleinement de la redistribution des richesses mondiales et d'arriver finalement à une croissance économique autonome.

48. Mon pays n'a pas joué dans le passé le rôle qu'il aurait dû dans l'offre d'une aide au développement aux pays moins riches que lui. Cependant, nous avons quadruplé notre programme d'aide au développement au cours des derniers 18 mois et nous nous sommes engagés à continuer à augmenter le volume réel de cette aide; nous projetons de le tripler au cours des prochaines quatre ou cinq années.

49. Troisièmement, il faut que s'opère entre les pays développés et les pays en développement, qu'ils aient ou non des matières premières, un transfert des techniques pour combler cet écart fondamental qui, comme je le disais tout à l'heure, représente une force formidable qui perpétue la division du monde entre les nantis et les pauvres, même après la fin de l'ère coloniale. Le dialogue euro-arabe qui s'engage, et auquel mon pays, en tant que membre de la Communauté économique européenne participera, pourra, espérons-le, ouvrir la voie, entre autres choses, à ce transfert de techniques en faveur d'un groupe de pays en développement; et s'il réussissait comme nous l'espérons, il pourrait servir de modèle à des arrangements semblables entre d'autres groupes de pays.

50. En attendant cependant la mise au point d'un plan à long terme qui comprendrait entre autres ces éléments, nous devons faire en sorte à titre préliminaire que l'on ne voie pas reparaître le cycle désastreux de violentes fluctuations des prix des matières premières qui, dans le passé, a entraîné tant de souffrances pour les pays pauvres tributaires des matières premières pour leur subsistance et qui a tant bouleversé les marchés des pays industrialisés, dont la stabilité est si importante pour le monde dans son ensemble.

51. En d'autres termes, les gains enregistrés par de nombreux pays pauvres à la suite de la hausse des prix des matières premières au cours des deux dernières années doivent être garantis dans l'ensemble par un moyen quelconque, en attendant que l'on mette au point les arrangements qui leur assureront

une croissance régulière de leurs revenus réels provenant de ces sources. La Communauté économique européenne, dans ses négociations avec les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à la Jamaïque, il y a deux mois, a pris certaines mesures dans ce sens, qui devront cependant être renforcées et étendues beaucoup plus largement si l'on veut que les gains réalisés par les pays producteurs de matières premières au cours des deux dernières années puissent être maintenus.

52. Enfin, en tant que partie du programme immédiat exigé par la situation actuelle, il faut mettre au point un fonds d'urgence adéquat destiné à aider les pays en développement qui, en raison de leur manque de matières premières, ont déjà vu leur pauvreté augmentée encore par les mouvements récents des prix et ont en certains cas été menacés d'une vraie famine, comme nous l'a dit en termes émouvants le Premier Ministre du Bangladesh. Les efforts entrepris pour créer ce fonds d'urgence ont été vraiment trop lents et n'ont pas jusqu'ici suscité une réaction suffisante de la part de ceux dont les moyens leur imposent des responsabilités très strictes à cet égard. Un certain nombre de pays, dont les pays de la Communauté économique européenne et un certain nombre de pays producteurs de pétrole, ont essayé de différentes manières de donner l'exemple dans ce domaine, mais cette aide doit encore être suivie à une large échelle si nous voulons être certains que l'action nécessaire pourra résoudre cet aspect du problème dans un degré comparable aux besoins.

53. Enfin, et ceci aussi est également urgent, il faut agir sur le plan international de façon efficace pour empêcher les conséquences d'une soudaine détérioration récente dans les termes de l'échange des pays industrialisés, détérioration qui pourrait précipiter une récession mondiale. Presque un an s'est écoulé depuis l'augmentation des prix du pétrole et plus d'un an depuis que les prix des matières premières ont connu une hausse très brusque; mais cependant il y a encore un hiatus dangereux entre la nouvelle orientation des fonds excédentaires qui ne sont pas dépensés pour la consommation courante ou pour les investissements par ceux qui les ont reçus; ces fonds ne sont pas encore réinjectés dans le système à un rythme suffisant pour maintenir l'activité économique. En outre, comme entre les pays à l'intérieur du groupe des pays industrialisés, aucun progrès suffisant n'a encore été fait pour remédier aux effets inégaux des conséquences de ces événements sur les économies nationales qui se trouvent dans des situations un peu différentes, la plupart de ces pays n'ont pas accompli de progrès suffisants pour lutter contre le fait inflationnaire des plus grandes augmentations de prix auxquelles ils font face et qui menacent maintenant de précipiter un grand nombre d'entre eux dans une deuxième phase dangereuse d'inflation des coûts et des salaires.

54. Ce que je viens de dire concernant la nécessité de remplacer un faux équilibre dans le domaine économique s'applique aussi, je le crois, au domaine de la politique. Il fut un temps où l'équilibre politique du monde semblait reposer presque exclusivement sur les relations entre les deux superpuissances. Nous voyons aujourd'hui clairement que ce n'est plus le cas; tout à fait en dehors de la nouvelle situation

créée par le retour de la Chine au rôle qui lui revient légitimement de puissance mondiale active, ainsi que par l'accession du Japon parmi les puissances industrielles majeures du monde, et ainsi que par le rassemblement de neuf pays de l'Europe occidentale en une nouvelle communauté européenne, nous assistons à la naissance du groupe des pays non alignés. En outre, les rapports entre les deux superpuissances ont pris maintenant une allure plus stable et leur affrontement a été remplacé dans une certaine mesure, en tant que source de tension mondiale, par des conflits locaux déclenchés dans différentes parties du monde, dont certains, comme on l'a déjà dit au cours de ce débat, risquent de menacer la paix mondiale.

55. L'ancien équilibre de la terreur entre les possibilités nucléaires des deux superpuissances a été maintenant remplacé par une prolifération toujours plus dispersée, et par conséquent toujours plus menaçante, des armes nucléaires et des moyens d'en fabriquer. Les dangers que présentent ces développements et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour y pallier ont été à juste titre soulignés ici lundi dernier par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger [2238^e séance]. L'Irlande, pays qui a joué il y a 10 ans un rôle constructif dans la mise au point du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], s'inquiète particulièrement de constater qu'il y a eu récemment des fuites dans les garanties alors arrêtées, et nous entendons nous associer à tout effort visant à rétablir un contrôle serré sur la dissémination des armes nucléaires.

56. Il n'est pas possible de trouver des solutions suffisantes à ces problèmes nouveaux par des moyens simplistes; ils exigent une approche moderne et il faudra que de nombreuses nations exercent leur bon sens et de la modération. Ce qui est effrayant, franchement, c'est qu'ici, dans le domaine politique comme dans le domaine économique, il semble que la réalisation d'un nouvel équilibre mondial plus équitable, un équilibre acceptable pour les peuples du monde ainsi que pour leurs gouvernements, échappe à la compétence de nos institutions internationales existantes telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui. Pour s'attaquer avec succès à ces problèmes, il faut disposer d'une structure internationale bien mieux organisée et bien mieux disciplinée que celle que nous avons actuellement.

57. Cela pose de grands problèmes aux nations du monde: d'abord aux superpuissances, qui trouveront difficile d'accepter un frein à la liberté d'action dont leur puissance de destruction leur a jusqu'à maintenant donné la possibilité; ensuite, aux anciennes puissances coloniales, qui ne peuvent sans mal s'adapter à la perte de leurs anciens privilèges; puis aussi à tous les nouveaux Etats — qu'ils aient, comme le mien, un demi-siècle d'existence ou qu'ils n'aient accédé à la liberté souveraine que depuis 10 ou 20 ans. Pour nous tous, jeunes Etats, la nécessité d'accepter des restrictions à notre liberté d'action individuelle dans l'intérêt de la stabilité, voire de la survie du monde, ne peut être qu'assez révoltante, alors que notre indépendance si longtemps recherchée n'est survenue qu'il y a quelques décennies ou même quelques années.

58. Mais aucun pays ne peut se soustraire aux contraintes qu'impose la situation régnant aujourd'hui

dans le monde. En Afrique australe, au Moyen-Orient, à Chypre, en Irlande du Nord, pour ne citer que quatre parties du monde, il existe des situations dangereuses, dont chacune revêt un caractère potentiellement explosif dans un monde où l'on n'est que trop enclin à accepter des injustices anciennes — défaut que le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Callaghan, a souligné dans sa déclaration d'hier [2240^e séance] — et dans le cas où l'une ou l'autre partie à ces différends ne saurait faire face comme il convient à l'instabilité inhérente d'une situation qui aura pu momentanément sembler favoriser ses propres intérêts.

59. A Chypre, une situation déjà instable en elle-même a été rendue plus dangereuse encore par l'avènement, en Grèce, d'une dictature militaire qui fut trop facilement tolérée — voire aidée — par certains membres de la communauté mondiale. Lorsque ce régime a été entraîné à l'entreprise hasardeuse de Chypre, l'équilibre précaire qui régnait dans l'île s'est effondré, entraînant la misère et la mort pour la communauté chypriote, grecque et turque.

60. La réponse disproportionnée donnée par la Turquie aux événements qu'avait précipités le coup qui s'était produit à Chypre a entraîné à son tour de tragiques conséquences pour la population chypriote ainsi qu'une menace à la souveraineté et à l'indépendance de Chypre en tant qu'Etat. Nous espérons que les négociations permettront à tous ceux des deux communautés qui ont été déracinés de revenir rapidement et en toute sécurité dans leurs foyers, ainsi que le rétablissement complet du droit de Chypre à la souveraineté et à l'indépendance.

61. Les événements qui se sont déroulés à Chypre n'ont pas facilité la tâche de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et nous partageons le deuil des pays dont des soldats sont morts sous le drapeau des Nations Unies et pour la cause de la paix dans l'île. Nous voulons aussi rendre hommage aux efforts dévoués et persévérants du Secrétaire général, visant à amener les dirigeants communautaires de Chypre à engager un dialogue de paix.

62. Nous espérons sincèrement que le drame tragique qu'a connu Chypre ces derniers mois amènera les protagonistes, ainsi que le reste du monde, d'ailleurs, à comprendre que toute tentative de résoudre par la force les conflits intéressant des droits communautaires ne peut qu'entraîner de plus grandes épreuves encore pour les communautés au nom desquelles ces mesures sont prises, et qu'en outre elle risque de porter un coup aussi au mécanisme international dont nous disposons en vertu de la Charte pour la solution de ces problèmes, ainsi que de saper le principe sur lequel se fonde la Charte elle-même: celui de l'égalité souveraine des Etats.

63. Au Moyen-Orient, le refus, depuis si longtemps, des Etats arabes de reconnaître le droit d'Israël à l'existence, et le peu d'empressement d'Israël, en retour, à vouloir et à rechercher une solution du problème des Palestiniens, ont contribué à entretenir l'instabilité, ce qui a favorisé l'éruption de nouveaux conflits armés.

64. En Afrique méridionale, les risques de confrontation persistent également. Heureusement, ainsi que je l'ai déjà souligné, l'avènement au Portugal d'un

gouvernement démocratique aidera à résoudre pacifiquement le problème dans plusieurs des territoires intéressés. Mais ces développements ne font que mieux ressortir encore l'urgence d'un mouvement vers une solution dans le reste de l'Afrique méridionale, où l'on continue de déplorer l'intransigeance des régimes minoritaires blancs et leur obstination aveugle à perpétuer l'injustice pour défendre un concept frelaté de "civilisation".

65. Ces derniers jours, des rapports en provenance de l'Afrique du Sud indiquaient que le gouvernement de ce pays pourrait être sur le point d'annoncer un changement significatif de sa politique à l'égard de la Namibie. Ma délégation espère que ces rapports seront dignes de foi, non seulement pour le bien du peuple namibien, dont l'avenir impose une responsabilité particulière à cette organisation, mais aussi parce que l'on peut espérer qu'un semblable développement marquerait un premier pas du Gouvernement sud-africain dans une voie l'éloignant d'une politique qui l'a jusqu'à présent séparé du reste du monde.

66. En Irlande, nous avons aussi pâti de l'incapacité dans laquelle se sont trouvés ceux qui en avaient l'autorité de faire face à temps au problème résultant de l'injustice dont souffre une importante minorité nationaliste en Irlande du Nord. La situation explosive qui a inévitablement résulté de cette incapacité a dégénéré en 1969 en un conflit ouvert. Ce conflit a accru les craintes de chaque côté, et même si certaines des injustices les plus longtemps supportées ont été graduellement corrigées, des hommes intransigeants et sans pitié — les membres de l'Irish Republican Army illégale — sont parvenus à exploiter la situation en se posant comme les défenseurs d'une minorité menacée. Leurs brutalités ont, au cours des années qui ont suivi, incité la création de groupes paramilitaires de la majorité à procéder à des représailles aveugles contre des membres innocents de la minorité, et le cycle de violence qui en a découlé a été facilité encore par un manque de jugement ou de discipline de la part des forces de sécurité qui cherchaient à maîtriser la situation. Lorsque chacun vit dans la crainte de violences pouvant venir de différents côtés, il est difficile à la raison de s'imposer comme il est difficile à une politique modérée de s'assurer le large appui dont elle a besoin pour que l'on puisse mettre un terme à la crise qui affecte la communauté d'Irlande du Nord.

67. Mon gouvernement, en initiant des politiques constructives et en renonçant à servir la poursuite d'intérêts uniquement personnels, s'efforce de travailler à calmer les passions et à obtenir une paix dans la justice en Irlande du Nord. C'est pourquoi, depuis la fin de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons clairement déclaré que nous abjurons l'irréductibilité et que nous reconnaissons que la position de fait de l'Irlande du Nord dans le Royaume-Uni ne pourra être modifiée qu'avec le consentement de la majorité de la population de l'Irlande du Nord.

68. Malheureusement, même cette claire déclaration que nous avons offert d'incorporer dans un accord solennel qui serait enregistré aux Nations Unies n'a pas réussi à persuader la section majoritaire de la communauté de l'Irlande du Nord d'accepter les termes d'un accord si largement appuyé et conclu

en décembre dernier à Sunningdale, en Angleterre, entre les Gouvernements irlandais et britannique et les parties, accord qui prévoyait un gouvernement où le pouvoir serait partagé en Irlande du Nord, et qui à ce moment-là jouissait de l'appui de la majorité de l'Assemblée récemment élue en Irlande du Nord. Cet accord prévoyait la participation des deux secteurs de la population de l'Irlande du Nord au gouvernement de la République, accord qui, en fait, a été mis en œuvre avec succès au cours d'une période de cinq mois. Il prévoyait en outre une structure institutionnelle entre le nord et le sud au sein de laquelle auraient été reconnus les liens étroits d'ordre économique, social et culturel qui unissent les deux parties de l'Irlande.

69. Il est tragique que cette solution au problème, en dépit de l'accueil favorable qu'elle avait reçu à l'origine et malgré l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni et des partis d'opposition ainsi que du gouvernement et de l'opposition dans mon pays, ait échoué par suite d'une intransigeance accrue au sein du secteur majoritaire de la communauté d'Irlande du Nord. Mais nous n'avons pas abandonné nos efforts pour parvenir à une solution selon ces lignes générales et obtenir son acceptation de la part des deux parties de la communauté de l'Irlande du Nord, à un degré qui en assurerait le succès. Nous n'avons pas été découragés dans nos efforts de conciliation par le rejet de l'accord auquel nous étions parvenus il y a neuf mois à Sunningdale. Nous restons convaincus que les éléments principaux de cet accord sont essentiels à toute solution durable et, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, nous continuerons à rechercher la conciliation dans la défense de la cause de la paix.

70. Je sais que dans nos efforts visant à résoudre ce problème dans le cadre de l'île de l'Irlande et en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni, nous avons l'appui de la communauté mondiale.

71. Je voudrais pour terminer parler de la question des droits de l'homme et en particulier des garanties contre la torture, car c'est là un problème qui préoccupe de plus en plus l'opinion publique mondiale. Mon pays est d'avis que les droits de l'homme l'emportent sur toutes les questions de souveraineté nationale. Nous rejetons formellement le point de vue selon lequel un pays quel qu'il soit a le droit de violer les droits de l'homme fondamentaux, à plus forte raison celui d'user de la torture sur son territoire ou d'être libre d'échapper à toute enquête, inspection ou mesure de condamnation que la communauté internationale pourrait prendre contre lui à la suite de violations de cette nature.

72. Nous acceptons la juridiction de la Commission européenne et du Tribunal des droits de l'homme en ce qui concerne ces questions et nous avons pleinement assumé l'obligation de justifier les mesures que nous prenons sur le plan intérieur devant ces tribunaux. Dans la mesure où le code des droits de l'homme des Nations Unies est moins efficace que celui du Conseil de l'Europe, nous souhaiterions qu'il soit renforcé pour laisser moins de place aux échappatoires et devienne aussi plus capable de protéger les personnes, où qu'elles se trouvent, contre des actes arbitraires des gouvernements.

73. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Les Philippines offrent leurs félicitations les plus chaleureuses à M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. La carrière du président Bouteflika est celle d'un révolutionnaire, et c'est bien ce dont le monde a maintenant besoin : un révolutionnaire convaincu.

74. Au cours de la session qui vient de se terminer, nous avons dépendu de la sagesse et de la maturité de M. Leopoldo Benites pour nous diriger à travers une série de crises beaucoup plus graves encore que celles auxquelles nous avons dû faire face au cours des années précédentes. Les fermes directives permettant de surmonter ces crises ayant été établies, nous devons maintenant nous en remettre à la vitalité, à l'énergie et aux fermes convictions de ce nouveau jeune président de l'Assemblée afin qu'il nous dirige à travers les prochaines étapes, plus difficiles encore, qui consistent à mettre en œuvre les accords conclus en principe.

75. Nous voulons également féliciter les nouveaux Etats Membres admis aux Nations Unies : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau et leur souhaiter la bienvenue. Leur présence parmi nous est une haute affirmation de la marée puissante d'autodétermination qui a commencé à déferler sur le monde peu après la fin de la seconde guerre mondiale. Il est à porter au crédit du Portugal, et c'est là en même temps un ferme avertissement pour les puissances coloniales restantes en Afrique, que ce pays ait reconnu et accepté le fait que le cours de la décolonisation est inévitable.

76. Nous avons écouté ce matin [2242^e séance] la déclaration émouvante faite par le représentant du Honduras. Au nom du Gouvernement des Philippines, je m'empresse de l'assurer de notre sympathie la plus profonde à la suite des calamités tragiques qui se sont abattues sur son peuple. Notre peuple, qui est périodiquement ravagé par les typhons et souvent aussi par les inondations, comprend profondément les souffrances du peuple du Honduras.

77. Nous nous félicitons de l'accession à la présidence de M. Abdelaziz Bouteflika qui, d'un point de vue important, est particulièrement opportune. Le monde est plongé dans des troubles économiques si graves que leurs répercussions seront ressenties très loin dans l'avenir. Alors que toutes les nations se trouvent aux prises avec ces dangereuses tendances économiques, ce sont les pays en développement qui aujourd'hui en ressentent les effets de la manière la plus vive. En fait, nombre d'entre eux sont au bord de l'effondrement économique.

78. En tant que dirigeant reconnu parmi les pays en développement, on peut s'attendre à ce que notre nouveau président fournisse des vues nouvelles et inspirées concernant ces difficultés. En même temps, il est en mesure de modérer ce que tous nous souhaitons avant tout éviter, à savoir que les conflits d'intérêts compréhensibles entre nations riches et pauvres, conflits inhérents à l'actuel système économique, ne dégénèrent en confrontations amères et décourageantes. L'avenir de l'humanité, aussi bien de ses secteurs riches que de ses secteurs désavantagés,

repose non sur les affrontements, mais bien sur la coopération fondée sur l'équité et la justice.

79. Prenant la parole devant le Conseil du PNUD à sa dix-huitième session qui s'est tenue à Manille au début de cette année, le Président des Philippines a demandé avec force la mise en œuvre immédiate de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et du Programme d'action qui l'accompagnait. Il fut le premier chef d'Etat à procéder de la sorte devant une instance internationale. Rappelant les débats qui ont eu lieu au cours de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale — une session historique —, il a dit :

“ Cette préoccupation était axée non sur le passé, mais sur le présent et l'avenir. Si l'on a rappelé les injustices d'antan, ce n'était pas pour en exacerber le souvenir, mais pour les réparer et les dépasser. Les pays riches et industrialisés ont été appelés à participer non pas à un conflit implacable, mais à un engagement concerté et massif visant à créer en commun un système de relations plus rationnel et plus équitable¹. ”

80. Les sombres perspectives auxquelles font face les pays en développement soulignent l'importance qu'il y a à institutionnaliser aussi rapidement que possible ce nouveau type de relation. Le temps a rendu plus aigus encore leurs problèmes économiques et une détérioration nouvelle est en vue au cours de l'an prochain. Nous ne saurions non plus méconnaître la possibilité de troubles politiques et sociaux à la suite des pressions inflationnistes irrésistibles auxquelles viennent s'ajouter des pénuries sans cesse plus graves.

81. L'augmentation encourageante des prix des produits de base a maintenant atteint un sommet et bientôt déclinera. Un quart seulement des gains considérables des produits de base a pu parvenir aux pays en développement, et la plus grande partie de ces profits a été annihilée par l'augmentation énorme des prix des céréales et des engrais.

82. D'autre part, les pays en développement ont connu des déficits commerciaux considérables en 1973 et il est fort probable que ces déficits s'accroîtront encore cette année.

83. Il est peu d'aspects des remous économiques mondiaux qui ne soient plus ressentis que la crise alimentaire. Ce qui, à un moment donné, était considéré comme un état de choses déplorable mais temporaire, est maintenant regardé à juste titre comme une condition chronique qui ne fera qu'empirer avec le temps, à moins que n'intervienne promptement une action internationale concertée.

84. Aussi longtemps que leurs énormes ressources alimentaires demeurent inutilisées, par suite d'insuffisances de capitaux et par manque de technique, les pays en développement continueront d'être les victimes de la faim et de la malnutrition. Sur le simple plan humanitaire, ils méritent d'être aidés par les pays industrialisés plus heureux, car la perte en vies humaines, à l'heure actuelle et pour les années à venir, pourrait fort bien dépasser nos pronostics les plus pessimistes; ses effets sur la stabilité mondiale, sur la paix et la sécurité devraient être évidents pour tous.

85. Bien sûr, résoudre le problème n'est pas chose facile. Une population sans cesse croissante, la concurrence pour des ressources alimentaires, la possibilité toujours présente que l'assistance sur le plan alimentaire sera fonction de motifs politiques étroits plutôt que d'objectifs humanitaires à large vue, les exigences alimentaires sans cesse croissantes des sociétés riches elles-mêmes, tous ces facteurs complexes ne devraient pas nous empêcher de faire face au véritable danger soulevé par la faim et la famine.

86. En conséquence, les Philippines sont favorables à la création d'une réserve alimentaire mondiale afin de pouvoir fournir une assistance aux pays souffrant de pénurie alimentaire, quel que soit le montant des surplus existant dans les pays donateurs. A l'égard de ces problèmes humains fondamentaux, le principe des préférences spéciales pour les régions nécessiteuses devrait être appliqué.

87. A long terme, accroître la fourniture des ressources alimentaires mondiales nécessite un examen de tout premier plan. Mais, afin de procéder de telle sorte, une plus grande assistance aux secteurs agricoles des pays en développement est nécessaire. La diminution des stocks alimentaires, même dans de nombreux pays industrialisés, rend cette mesure encore plus urgente. Outre les besoins immédiats en produits alimentaires, l'amélioration du niveau agricole constitue un aspect fondamental du développement national des pays et des régions en développement.

88. Les Philippines attachent une grande importance à la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation, espérant fermement qu'elle sera en mesure d'élaborer un plan d'action concret sans trop de retard.

89. Une partie intégrante du problème alimentaire est le sort infortuné d'environ 400 millions d'enfants dans les pays en développement. Au cours de sa cinquante-septième session, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1880 (LVII), a approuvé la décision du Conseil d'administration intitulée "Déclaration relative à une situation d'urgence affectant les enfants des pays en développement à la suite de la crise économique actuelle"; et a exhorté tous les gouvernements à accroître leurs contributions au FISE. En fait, c'est une triste constatation pour la conscience mondiale que le FISE, après presque trois décennies de travail patient et dévoué, n'ait pas reçu l'appui financier approprié qu'il a toujours mérité. Nous espérons que la Conférence spéciale pour l'annonce de contributions au FISE, qui doit se réunir en novembre 1974, obtiendra une réponse généreuse qui justifiera les inquiétudes et les préoccupations de la communauté internationale pour les enfants malheureux du monde entier.

90. Il devrait être évident que les problèmes que je viens de mentionner, ayant un caractère global, ne peuvent que faire l'objet de mesures collectives de la part de la communauté internationale. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Conférence mondiale sur la population, la Conférence mondiale de l'alimentation et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale que l'on a envisagée constituent des efforts historiques en vue de renforcer le réseau de l'interdépendance mondiale, afin de résoudre les problèmes qui empêchent le développement et mettent

en danger l'économie mondiale. Egalement, elles sont importantes dans un autre sens, car elles constitueront une épreuve sur le point de savoir si, aux Nations Unies, nous avons fait évoluer la volonté politique indispensable pour surmonter des préoccupations particularistes et étroites en faveur de la communauté mondiale dans son ensemble.

91. A cet égard, les Philippines espèrent que les difficultés qui demeurent encore au sujet de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats pourront être surmontées pour permettre l'adoption de cette charte au cours de la présente session de l'Assemblée. Nous estimons que l'adoption de la Charte serait un pas en avant indispensable vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

92. J'ai parlé du vif intérêt que porte le Président des Philippines à un nouvel ordre économique international. Engagés comme nous le sommes à étendre notre développement et concentrant toutes nos ressources à la réalisation de cet objectif, les Philippines, au titre de la nouvelle société, ont été inévitablement affectées par les remous économiques mondiaux. Ce n'est que grâce à des efforts extrêmement soutenus que notre pays a été en mesure de soutenir les améliorations considérables réalisées grâce à une restructuration économique fort importante au cours des premières années qui ont marqué notre nouvelle société. En conséquence, nous avons un grand intérêt à améliorer le climat économique mondial, car il pourrait avoir une importance décisive dans notre poursuite d'un calendrier accéléré pour notre développement national.

93. De même que la plupart des pays en développement, les Philippines ont été affectées par l'augmentation considérable des prix à l'importation, aggravant la possibilité d'un déficit dans notre balance des paiements. L'inflation, bien qu'elle soit parmi les plus modérées en Asie du Sud-Est, a empêché de nouvelles améliorations des conditions de vie sans toutefois entraîner un véritable déclin.

94. Cependant, malgré les difficultés escomptées, le produit national brut des Philippines s'est élevé à 5,8 p. 100 au cours des huit premiers mois de 1974, chiffre qui, à l'exception de l'année 1973, est plus élevé que pour les années précédentes. L'an dernier, les Philippines se trouvaient au tiers supérieur dans la liste des pays en développement qui ont dépassé le taux de croissance fixé par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], dans le domaine des produits manufacturés.

95. A la suite des mesures prises pour empêcher des pénuries massives de riz en raison des typhons, les Philippines ont augmenté leur production de céréales de 12 p. 100; bien que ne répondant pas à nos réels besoins, cela a été suffisant pour permettre d'éviter des pénuries plus grandes en cas de catastrophes naturelles possibles.

96. Toutefois, la production alimentaire globale atteint un niveau record, les Philippines étant l'un des quatre pays asiatiques pouvant faire état de cette remarquable réalisation au cours d'une année où l'on constate des baisses de production dans la plupart des régions en développement.

97. Dans un autre domaine, les Philippines sont parmi les quelques pays assez heureux pour avoir accru de 200 millions de dollars leurs réserves internationales.

98. Cependant, les Philippines ne nourrissent aucune illusion et savent que leur situation actuellement favorable dans l'ensemble ne pourra persister si la situation économique mondiale continue de se détériorer. Les Philippines ne peuvent se dissocier du sort d'autres pays plus pauvres qui s'approchent actuellement rapidement du point où ils sombreront, de façon inéluctable, dans l'anarchie et le chaos consécutifs à une extrême pauvreté. Que nous le voulions ou non, leur sort distille un affreux pressentiment de crainte pour toute la communauté humaine.

99. C'est dans ce contexte que nous considérons la course aux armements et les sommes toujours croissantes gaspillées à cette fin comme un terrible soufflet porté à notre sens des valeurs humaines. C'est en opposition aux impulsions les plus élevées de l'homme que de placer l'amélioration des armes de destruction sur une plus grande échelle de priorités plutôt que de s'attacher à l'allègement de ses nécessités les plus fondamentales.

M. Macoveanu (Roumanie), vice-président, prend la présidence.

100. Cette course aux armements ne se limite pas seulement aux grandes puissances, car la fourniture d'armes aux petits pays s'est accrue à un rythme sans précédent, augmentant ainsi le danger des guerres de type conventionnel qui comportent toujours le risque d'y impliquer les grandes puissances.

101. Un autre fait également perturbateur est la prolifération dangereuse des armes nucléaires. La possibilité de les fabriquer n'est plus le monopole exclusif des pays riches et industrialisés. Cela montre que le seuil du danger nucléaire a été abaissé à un point qui peut, dans le proche avenir, s'avérer dangereux pour la paix et la sécurité du monde. Qu'il y ait des pays dont la population souffre de la faim alors qu'ils produisent des armes nucléaires, c'est là une triste constatation de l'état du monde d'aujourd'hui.

102. A la lumière de ces faits, les Nations Unies devraient commencer sérieusement à examiner de nouvelles initiatives afin de modérer la course aux armements, de mettre fin à la prolifération nucléaire et d'interdire complètement les essais d'armes nucléaires.

103. Ces questions sont d'une actualité particulière à un moment où le problème du Moyen-Orient risque de déclencher un nouveau conflit alors que l'accord sur la guerre tragique de Chypre n'a pu encore se faire. A propos de la question du Moyen-Orient, nous, délégation des Philippines, réitérons notre opinion qu'une solution juste doit être fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies enjoignant à Israël de se retirer de tous les territoires occupés.

104. Un autre aspect important du problème du Moyen-Orient, et qui est fondamental pour sa solution, porte sur la question du peuple palestinien. Je ne désire pas, en ce moment, rouvrir un débat vieux d'une génération et je me bornerai à citer ma première intervention devant l'Assemblée sur le même sujet,

en 1947, alors que les sessions se tenaient à Flushing Meadows. J'ai dit alors :

“Nous avons pesé les arguments juridiques et nous avons constaté qu'ils ne constituaient pas un facteur décisif dans l'élaboration d'une solution juste et pratique. Quel que soit le poids que nous puissions attribuer aux arguments d'un camp ou de l'autre, il apparaît clairement au Gouvernement des Philippines que les droits conférés par mandat, fussent-ils confirmés par la suite dans un accord international, ne portent pas atteinte au droit primordial d'un peuple à déterminer son avenir politique et à sauvegarder l'intégrité territoriale de son pays natal².”

105. Poursuivant cette intervention, j'ai dit : “... le problème est essentiellement d'ordre moral” et que la mise en œuvre de la politique de partage — et je cite encore — “répugne manifestement aux aspirations nationales réelles du peuple de Palestine²”.

106. Parce que le problème s'est modifié au cours des années ultérieures, les Philippines, tenant compte de ces arguments, prendront la parole sur ce sujet devant l'Assemblée au moment approprié.

107. Passant maintenant à notre partie du monde, je dirai que l'esprit du communiqué de Shangai se manifeste en Asie et qu'un nouvel arrangement de l'équilibre des forces sur cette base s'est produit calmement et sans fanfare. La stabilité apparente de la région a encouragé l'activité diplomatique tendant à cimenter davantage encore les relations existantes. Le Premier Ministre du Japon, M. Tanaka, s'est rendu dans l'Asie du Sud-Est et le Premier Ministre de l'Australie, M. Whitlam, a fait un tour similaire plus tôt cette année.

108. La poursuite de relations normalisées entre la République populaire de Chine et les pays de l'Asie du Sud-Est continue. Au milieu de l'année 1974, la Malaisie a établi des relations diplomatiques complètes avec la République populaire de Chine et des missions commerciales et culturelles de Pékin et de diverses capitales de l'Asie du Sud-Est ont échangé des visites, ce qui est la preuve manifeste de relations meilleures entre elles. En ce moment même, Mme Imelda Marcos, la femme du Président des Philippines, qui a été envoyée par celui-ci à Pékin pour une mission de bonne volonté et y a été fort bien reçue.

109. Derrière ces activités, il y a l'espoir que le nouvel équilibre de puissance constituera une force permettant des changements constructifs sur la base d'intérêts complémentaires, non seulement entre les grandes puissances qui ont des intérêts dans la région, mais aussi entre elles et les plus petites puissances asiatiques.

110. Cependant, le problème de la stabilité et de la sécurité dans la région reste la principale responsabilité des pays de cette région. Parmi les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui est composée de six nations asiatiques, la première mesure importante pour renforcer la coopération économique a été prise cette année lorsque des négociations actives ont commencé sur la mise en application des programmes industriels complémentaires et sur la création d'une zone de libre échange dans la région. Un réseau étendu de relations a commencé

également à se développer entre l'ANASE et d'autres pays et organisations, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'avec la Communauté économique européenne.

111. Certes, il reste beaucoup à faire pour assurer la sécurité de la région. Aussi longtemps que les Accords de Paris ne seront pas appliqués — et, de toute évidence, ils ne sont pas applicables — la situation, en Indochine, continuera de constituer une menace à la sécurité générale de l'Asie du Sud-Est.

112. Dans la République khmère, une situation sans précédent s'est créée et a soulevé des questions politiques, juridiques et morales d'une grande complexité. L'année dernière, les Philippines se sont opposées à l'octroi, "par la petite porte", de la reconnaissance du "gouvernement" rival de Sihanouk, qui lui donnerait le droit de représenter les Khmers aux Nations Unies. Nous continuerons de nous opposer à une telle manière de faire, car nous estimons que le peuple khmer doit rester libre de décider de son propre avenir politique et d'adopter le système économique et social de son choix, sans ingérence de sources extérieures.

113. En ce qui concerne la question de Corée, la réunification pacifique des deux parties de ce pays demeure notre objectif et nous sommes prêts à accorder notre appui à toutes les mesures mutuellement acceptables qui permettraient d'atteindre ce but. A condition que la République de Corée et la République populaire de Corée le désirent, nous rapporterons notre appui à l'admission de ces deux Etats à l'Organisation des Nations Unies dans l'espoir que cela ouvrirait une nouvelle voie pour parvenir à un accord sur la réunification.

114. Qu'il me soit permis maintenant de parler d'autres questions inscrites à l'ordre du jour et qui ont un intérêt particulier pour nous. Ma délégation estime que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer constitue l'un des efforts les plus importants de l'Organisation mondiale. On ne saurait différer plus longtemps la mise au point d'un droit international progressif, fondé sur l'équité et la justice sociale, afin d'assurer la paix et la stabilité dans les océans et de permettre la pleine utilisation de leurs ressources au bénéfice de toute l'humanité. En outre, nous ne saurions ignorer la possibilité qu'une région comprenant les deux tiers de notre planète devienne, si un accord n'est pas conclu, un autre centre de rivalités intenses qui pourraient mettre en danger la paix du monde.

115. Du point de vue particulier d'un Etat constitué par un archipel, tel que les Philippines, la Conférence nous a fourni, ainsi qu'à d'autres Etats similaires, une occasion qui ne s'était jamais présentée encore d'assurer la reconnaissance des problèmes particuliers découlant de notre configuration géographique.

116. Bien que nous ne puissions, pour être tout à fait francs, dire que nous avons été pleinement satisfaits du résultat de la session tenue à Caracas, nous pensons qu'elle a donné un élan qui doit être maintenu. Nous estimons, par conséquent, qu'il ne faudrait pas perdre de temps pour permettre à la Conférence de poursuivre ses travaux. Pour cette raison, les Philippines appuieront la recommandation tendant à ce qu'une autre session soit convoquée, à Genève, de mars à mai 1975.

117. Notre respect traditionnel pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales reste inchangé. En fait, notre récente expérience nous a permis de mieux comprendre la nature et le sens des droits de l'homme. Nous reconnaissons aujourd'hui plus que jamais cette vérité : ce n'est qu'en assurant les droits économiques et sociaux grâce à un développement national accéléré que l'on peut jouir des droits civils et politiques. Sans une stricte observation de l'ordre public, sans une bonne base économique, le respect des droits de l'homme, au mieux, est théorique. A cet égard, je suis heureux d'aviser l'Assemblée que le Gouvernement des Philippines a déposé auprès du Secrétaire général, le 7 juin 1974, ses instruments de ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [*résolution 2200 A (XXI), annexe*].

118. A la présente session, nous appuierons toute mesure susceptible de promouvoir la cause des droits de l'homme dans le monde. Nous continuerons de soutenir fermement la lutte contre les politiques racistes de toute espèce, contre la discrimination fondée sur la couleur et la race, dont on prend prétexte pour tenir certaines populations à l'écart du courant de la vie nationale.

119. Nation qui, par tradition, tient les femmes en haute estime, les Philippines sont en faveur de l'élimination rapide de la discrimination fondée sur le sexe. Dans mon pays, les femmes sont les partenaires de l'homme, à égalité, dans le développement national; nous espérons que le jour viendra bientôt où une telle attitude sera universelle. L'année 1975 sera l'Année internationale de la femme, et les Philippines ont déjà fait des préparatifs dans ce but, car il faut intégrer les femmes, qui après tout constituent la moitié de la population mondiale, dans l'ensemble des ressources humaines disponibles pour le développement national.

120. Permettez-moi de répéter que cette assemblée est saisie de problèmes globaux qui exigent des solutions globales. Pour les résoudre, il faudra renforcer grandement la coopération internationale. Celle-ci à son tour exigera le plein recours aux Nations Unies dans tous les domaines des affaires humaines.

121. Les problèmes du monde devenant de plus en plus aigus, il devient de plus en plus urgent d'y trouver des solutions efficaces. Ce sentiment de l'urgence et de notre interdépendance, souligné à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en avril dernier, persiste encore. Nous devons conserver l'élan ainsi donné et ne pas perdre de vue cet esprit d'interdépendance engendré par la gravité même des problèmes qui se posent à nous.

122. Mais un élément fondamental semble faire défaut. Dans une rare note de pessimisme, le Secrétaire général a prédit que la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale traverserait peut-être une crise d'impuissance. Une attitude trop molle, une volonté politique déficiente, empêchent l'Assemblée de prendre des décisions fermes. A mon avis, ces défauts sont peut-être aussi le fait des lacunes de la Charte elle-même; en effet — et je vais m'expliquer — étant donné les réalités d'aujourd'hui, la Charte incite plutôt à la division qu'à l'harmonie. Aussi ma délégation se réjouit-elle de la recommandation du Bureau pour inscrire à l'ordre du jour de la présente

session la question intitulée "Nécessité d'examiner les propositions concernant la révision de la Charte des Nations Unies : rapport du Secrétaire général".

123. Pendant les 30 dernières années, les événements et l'évolution de la situation nous ont obligés à conclure que la structure et les procédures adoptées à la fin de la dernière guerre mondiale par les alliés victorieux perdaient rapidement leur pertinence. Je veux parler des premiers signataires de la Charte à la Conférence de San Francisco en 1945. L'affrontement idéologique a détruit toute possibilité d'unanimité entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et leur droit de veto, à l'origine garantie d'unité internationale, ne sert plus qu'à protéger des intérêts nationaux.

124. Inutile de passer en revue, car nous nous les rappelons tous, les divers conflits, vastes ou circonscrits, brefs ou prolongés, que notre organisation, avec sa charte actuelle, n'a pu résoudre. De plus en plus, on a recherché, et parfois trouvé, des solutions en dehors de l'instance qui, à l'origine, avait été conçue comme l'arbitre incontesté des différends internationaux.

125. Peut-être l'idéal prévu à l'origine était-il inaccessible, irréalisable dans un monde d'Etats souverains. Raison de plus pour réviser sérieusement et mettre périodiquement à jour la structure et les procédures de notre organisation. Le dernier des empires coloniaux occidentaux est en train de disparaître; les nations émancipées ont presque triplé le nombre des Membres des Nations Unies, et les anciennes puissances métropolitaines, qui pouvaient auparavant prétendre représenter leurs millions de sujets, ne parlent plus que pour elles-mêmes. Par ailleurs, il est peut-être compréhensible qu'elles veuillent maintenant se protéger contre ce qui peut leur apparaître comme la tyrannie du nombre, devant cette prolifération d'Etats plus ou moins développés mais tous également jaloux de l'égalité de leur vote.

126. Peu contesteront que les Nations Unies ont trouvé des procédures ingénieuses pour pallier aux lacunes inévitables de la Charte actuelle. Elles ont élargi leurs sphères d'activités pour s'occuper d'une vaste gamme de questions que les fondateurs de l'Organisation n'avaient jamais envisagées. Pourtant, aujourd'hui, la Charte est impuissante lorsqu'il s'agit du cœur du problème : la division inquiétante entre pays développés et pays en développement ou, pour ne pas mâcher les mots, le club restreint des riches et la multitude des pauvres. Jamais, dans l'histoire des Nations Unies, ce clivage n'a été aussi frappant qu'aujourd'hui.

127. Il faut absolument aux Nations Unies une Charte qui prévoie, sur le plan des institutions, des moyens de réconcilier riches et pauvres, de combler le fossé qui les sépare et de les amener à coopérer, au lieu de se méfier de plus en plus les uns des autres. Dans ces conditions, à mon avis, il n'y aurait rien à perdre à réviser périodiquement les dispositions de la Charte, à étudier leur fonctionnement dans le passé et, surtout, à explorer les possibilités de les mettre en accord avec les réalités de l'heure.

128. Il est décourageant de constater que depuis de longues années les Nations Unies sont incapables de résoudre le problème de Palestine, de mettre fin

au régime d'*apartheid* en Afrique du Sud et à l'occupation illégale de la Namibie, et à tant d'autres situations qui, à chaque session de l'Assemblée générale, reviennent nous hanter comme des fantômes qui ne se laissent ni abattre ni oublier.

129. Il est décevant de voir que les Nations Unies ne prennent aucune part directe au redressement du système monétaire international.

130. Il est profondément décourageant de constater que les Nations Unies, malgré toutes les brillantes promesses de leur charte, de leurs déclarations et de leur proclamations, ne peuvent faire davantage pour protéger les droits de l'homme de millions d'êtres humains. Toute révision de la Charte entraînerait sans aucun doute des difficultés juridiques et politiques sérieuses. Une telle révision pourrait même exiger une renégociation de ce document. Toute modification fondamentale est ardue et exige une profonde réflexion; mais lorsque la modification s'impose pour des raisons de survie, elle est inévitable.

131. Permettez-moi de vous donner maintenant un exemple tiré de notre propre expérience nationale aux Philippines. Il y a deux ans, presque jour pour jour, le Président de notre pays a imposé la loi martiale. Il en avait les pouvoirs constitutionnels, puisque la Cour suprême de la République en a décidé ainsi pas plus tard que la semaine dernière. Mais, en fait, il s'agissait là d'une mesure draconienne, presque révolutionnaire, car elle impliquait une modification fondamentale et une révision radicale de notre structure et de nos institutions politiques et sociales qui faisaient partie de notre mode de vie depuis la proclamation de notre indépendance en 1946, à peu près à l'époque de la création des Nations Unies.

132. Ce changement a provoqué un choc qu'un grand nombre d'entre nous ont ressenti durement; mais il a été fructueux et continue de l'être. Il a empêché une révolution qui, après tout, ne recherchait que les mêmes objectifs; il nous a sauvés de la ruine financière; il a permis de restaurer la paix et l'ordre social. Avant tout, ce changement a réussi parce qu'il a mis en harmonie les structures constitutionnelles et gouvernementales avec les réalités politiques, économiques et sociales dans une nation qui cherchait vainement un équilibre véritable entre elles depuis plus d'un quart de siècle.

133. Nous, ici aux Nations Unies, avons également essayé de parvenir à ce véritable équilibre, et cela pendant presque le même laps de temps. Maintenant que ce changement est devenu si impérieux afin de redonner une certaine efficacité à cette organisation, sinon pour sa survie, nous devons également suggérer des mesures aussi hardies après de longues délibérations, et nous ne devons pas avoir peur des changements radicaux, lorsque nous croyons en notre but ultime. Pour cette raison, ma délégation appuiera et se portera même coauteur de toute initiative visant à établir un groupe, continu ou permanent, qui serait chargé d'étudier une révision de la Charte et présenterait, par la suite, des recommandations.

134. Il y a deux ans, devant cette même instance, j'avais fait remarquer que des modifications radicales avaient eu lieu dans le monde. Nous nous rendons maintenant compte de la profondeur de ces modifications. La détente, commencée en Asie, puis poursui-

vie en Europe, pour de nombreux objectifs pratiques, a changé complètement la structure des relations internationales. La naissance de la concorde et de l'harmonie dans le domaine politique, malgré des échecs temporaires, est devenue évidente, et nos espoirs sont soutenus par les riches possibilités offertes par la paix et la sécurité pour toute l'humanité. Nous pensons que cela créera l'environnement qui nous permettra de poursuivre avec une plus grande vigueur le progrès et le développement de nos pays.

135. Aujourd'hui, nous sommes au début difficile de cette recherche pour le progrès. Parce que nous étudions les problèmes de si près, nous tendons à être traumatisés par leurs immenses difficultés. Et il y a danger que cela pourrait nous amener à une paralysie fatale de la volonté, laissant les problèmes non résolus et dans un état pire que par le passé. Je me permets de dire qu'au milieu de ces difficultés, nous avons appris une leçon, à savoir qu'aujourd'hui nous devons abandonner tout esprit de clocher, nous éloigner de l'égoïsme et ne pas répondre aux demandes étroites de nos propres intérêts. Jamais comme aujourd'hui cette pensée ne s'est dégagée avec tant de clarté. Si notre société veut survivre, nous devons accepter la responsabilité collective de son bien-être. L'interdépendance a cessé d'être un simple vœu pieux. Elle est inévitable, en vérité, inéluctable, et elle constitue la base même de la survie de la société et de l'homme au xx^e siècle.

136. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais**] : Permettez-moi, du haut de cette tribune, de féliciter à nouveau le Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et de déclarer, au nom de la République démocratique allemande, que cette élection est un hommage au prestige dont jouit la République algérienne démocratique et populaire dans le monde. Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ces importantes fonctions.

137. Des événements complexes se produisent dans la situation internationale et dans les destinées de peuples entiers. Mais l'essentiel est qu'il ait été possible malgré de puissantes résistances de faire progresser la détente internationale. Cela n'a pas été de soi : les efforts pour éliminer et empêcher les conflits internationaux, faire cesser la course aux armements, liquider toutes formes d'oppression des peuples et développer des relations pacifiques de coexistence ont besoin d'être résolument épaulés.

138. La République démocratique allemande est entrée aux Nations Unies il y a un an. En tant que Membre des Nations Unies et en tant qu'Etat de la communauté socialiste, elle n'épargne aucun effort, dans ses relations bilatérales, pour aider à mettre en œuvre le programme de paix des Etats socialistes, qui est également en harmonie avec les buts de la Charte des Nations Unies et tient compte des intérêts de tous les peuples. Elle l'a fait dans ses relations bilatérales, au niveau régional, ainsi qu'au niveau des organisations multilatérales.

139. La politique étrangère de la République démocratique allemande vise à sauvegarder la paix et la sécurité internationales, en faisant preuve de solidarité avec les peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale et en faisant prévaloir la coexistence pacifique entre Etats à systèmes sociaux différents.

140. En conjonction avec ses alliés, la République démocratique allemande œuvre pour que les fruits de la détente soient partagés par tous les peuples. Voilà pourquoi nous appuyons tous les efforts qui visent le règlement politique des conflits. Les peuples veulent un règlement durable de ces problèmes qui empoisonnent l'atmosphère internationale et menacent la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons donc pas nous contenter de ce qui a été réalisé. Au contraire, la détente doit être renforcée et étendue à toutes les régions du monde; de l'avis du Gouvernement de la République démocratique allemande, c'est une tâche extrêmement importante et urgente pour les Nations Unies, et nous y contribuerons.

141. En mai 1975, 30 ans se seront écoulés depuis la victoire de la coalition anti-hitlérienne, notamment de l'Union soviétique, qui a libéré les peuples du règne cruel de terreur du fascisme allemand. Au cours de ces jours de 1945 a commencé la plus longue période de paix européenne de l'histoire de ce siècle. Ce fait corrobore la réalité d'une politique visant à maintenir la paix. Pour permettre aux générations futures de vivre dans la paix, il sera nécessaire de renforcer la détente amorcée par l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest et les traités conclus par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République populaire de Pologne, la République démocratique allemande et la République socialiste tchécoslovaque avec la République fédérale d'Allemagne. L'inviolabilité du *statu quo* territorial et des frontières existantes, le respect de la souveraineté des Etats, le renoncement à l'emploi de la force et l'interdiction de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats devraient être des normes évidentes et allant de soi de la conduite entre les Etats à systèmes sociaux différents en Europe. Dans ce contexte, il est impératif d'appliquer cette série de traités et de se défendre contre toutes les forces qui s'opposaient à la conclusion de ces traités et cherchent maintenant à faire obstruction à leur accomplissement dans la lettre et dans l'esprit. Avec l'expansion des relations bilatérales entre Etats, les fondations qui ont été jetées pour la détente peuvent être élargies et renforcées. Je n'ai pas besoin de souligner ici que la République démocratique allemande est prête aujourd'hui comme par le passé à jouer son rôle.

142. De leur expérience de la seconde guerre mondiale, les peuples ont tiré la leçon que c'est seulement par une coopération équitable et croissante entre les nations éprises de paix que l'humanité pourra réaliser ses aspirations les plus élevées, c'est-à-dire établir une paix sûre et durable. Un règlement d'après-guerre selon les critères antifascistes et démocratiques était au cœur des décisions et des accords auxquels sont parvenues les principales puissances de la coalition anti-hitlérienne. Au nom de la République démocratique allemande, je peux dire ici qu'à notre sens, le grand système de traités qui est entré en vigueur depuis 1970 a mis en avant un règlement d'après-guerre qui a rendu possible la coopération

* L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

entre les peuples et les Etats. Une condition décisive et préalable de progrès a été atteinte sur la voie de la détente en Europe et acclamée par les peuples du monde : il s'agit de la reconnaissance expresse en termes de droit international des résultats de la seconde guerre mondiale et des événements d'après-guerre. Par conséquent, les exigences utopiques reflétant des concepts périmés et pourtant dangereux pour modifier la carte de l'Europe ne sont pas du tout utiles pour la sécurité internationale européenne.

143. Pour ce qui est de la question nationale du sol allemand, l'histoire l'a réglée depuis longtemps. En exerçant librement son droit à l'autodétermination, le peuple de la République démocratique a opté une fois pour toutes pour le système socialiste de la société. Aujourd'hui, il existe sur le sol allemand un Etat socialiste, la République démocratique allemande, où la nation socialiste se développe, et la République fédérale allemande capitaliste, où existe la nation capitaliste. Entre les Etats socialiste et capitaliste, il ne peut y avoir que des relations de coexistence pacifique dont les principes, nous le présumons sans crainte, sont maintenant connus de tous.

144. L'occasion historique de vivre dans la paix devient de plus en plus réelle grâce à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Une conclusion rapide et favorable de la Conférence serait, par conséquent, en pleine harmonie avec l'héritage de ceux qui ont lutté contre le fascisme. A la lumière des réalités d'aujourd'hui, ce serait la meilleure contribution que pourraient faire tous les Etats européens, comme le dit la Charte des Nations Unies, pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances."

145. Malgré des obstacles artificiels, la détente progresse dans d'autres parties du monde. La République démocratique allemande rend un hommage particulier au rôle croissant qu'ont joué les pays non alignés tant aux Nations Unies qu'en dehors de celles-ci, pour éliminer les conflits internationaux, renforcer la sécurité internationale et appliquer le droit des peuples à l'autodétermination. Nous sommes très heureux de noter que nos relations amicales traditionnelles avec ces Etats croissent en intensité.

146. La détente crée des conditions plus favorables pour la juste lutte des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en vue de leur indépendance nationale, du renforcement de leur indépendance politique et de la réalisation de leur indépendance économique. Tout ceci est confirmé par les événements.

147. L'admission aux Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, pays avec lequel nous maintenons des liens d'amitié, indique clairement que la situation sur le sous-continent s'est améliorée.

148. Le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud tel que le demande la République démocratique de Corée serait dans l'intérêt du peuple coréen et aurait un effet favorable sur la sécurité en Asie.

149. Nous sommes résolument opposés aux violations permanentes de l'Accord de Paris sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Viet Nam par l'administration de Saïgon et ses appuis étrangers, et nous demandons que cet accord soit strictement observé. Le Gouvernement révolution-

naire provisoire du Viet Nam du Sud est partie sur un pied d'égalité aux négociations de Paris et il a, par conséquent, le droit incontestable de participer sans aucune discrimination à la coopération internationale, et ce dans le cadre des Nations Unies également.

150. Les mouvements de libération nationale, appuyés par la solidarité des Etats socialistes et les forces démocratiques du monde entier, ont réalisé de grands succès dans la liquidation des séquelles du colonialisme. C'est ainsi que nous voyons l'admission de la Grenade à l'Organisation mondiale. Un autre exemple pertinent est l'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies. Des liens d'amitié et d'active solidarité nous unissent au peuple de la Guinée-Bissau. Le renversement du régime fasciste au Portugal, l'engagement de son nouveau gouvernement à l'égard du droit des peuples à l'autodétermination devraient faciliter la tâche à la présente session de l'Assemblée générale et lui permettre d'adopter des mesures efficaces pour éliminer toutes les formes d'oppression coloniale et raciste.

151. Au cours de la session du Comité spécial de l'*apartheid* qui s'est tenue à Berlin, capitale de la République démocratique allemande, en mai dernier, les Etats de la communauté socialiste, leurs citoyens et les organisations de masse ont manifesté de façon convaincante leur ferme détermination de renforcer leur solidarité avec les peuples de l'Afrique australe. Il faut mettre un terme au terrorisme raciste sous toutes ses formes. Agissant dans cet esprit, la République démocratique allemande a signé et ratifié la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe] immédiatement après son adoption.

152. Nous sommes heureux de pouvoir signaler des progrès substantiels dans l'amélioration du climat international. Mais ceux qui s'opposent à la détente n'ont pas encore mis bas les armes. Certes, il ne sont pas parvenus à renverser la tendance favorable, mais leurs tentatives incessantes de créer de nouveaux foyers de tension internationale et de maintenir ceux qui existent afin d'alimenter la course aux armements et de défendre l'oppression colonialiste et néo-colonialiste, appellent non seulement une attention constante mais aussi une résistance résolue de la part des Nations Unies également.

153. La tentative d'abolir la souveraineté de Chypre n'est-elle pas un exemple particulièrement frappant ?

154. Aux côtés des autres Etats socialistes et des pays non alignés, la République démocratique allemande s'élève énergiquement pour que les Nations Unies prennent des mesures vigoureuses afin que soit maintenu le non-alignement de Chypre, que soit restauré l'ordre constitutionnel, que soient retirées toutes les troupes étrangères et que soit établi un système efficace de garanties.

155. Si on donnait suite à la proposition du Gouvernement soviétique visant à convoquer une conférence internationale dans le cadre des Nations Unies³, avec la participation de Chypre, de la Grèce, de la Turquie et de tous les Etats membres du Conseil de sécurité, conférence à laquelle d'autres pays, notamment des pays non alignés, pourraient aussi participer, ce serait la meilleure façon d'œuvrer en faveur d'un

règlement prenant en considération les intérêts vitaux des populations grecque et turque de l'île de Chypre et l'exigence de la sécurité de tous les peuples. Conformément aux responsabilités essentielles des membres permanents du Conseil de sécurité en vertu de la Charte, pour le maintien et la sauvegarde de la paix internationale, ces Etats devraient, comme le propose la déclaration soviétique, fournir les garanties appropriées pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et respecter les décisions que la Conférence envisagée sur Chypre pourrait prendre.

156. Malgré les protestations croissantes de l'opinion mondiale, la junte militaire du Chili poursuit la répression cruelle, les tortures et les assassinats de patriotes, en violation flagrante des droits de l'homme. Elle a jusqu'à présent ignoré les appels du Secrétaire général et du Président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Ses actes créent une source dangereuse de tension en Amérique latine et défient l'ensemble de l'opinion internationale. La présente vingt-neuvième session de l'Assemblée générale devrait réclamer instamment la restauration des droits de l'homme et des libertés démocratiques au Chili.

157. Le règlement du conflit du Moyen-Orient s'est engagé maintenant sur la voie politique. La République démocratique allemande s'en réjouit. Malheureusement un règlement de paix durable est toujours pendant. La délégation de la République démocratique allemande serait favorable à une reconvoction immédiate de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient afin qu'un règlement stable de cette question, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, puisse être réalisé. La République démocratique allemande a toujours appuyé les peuples arabes dans leur lutte contre l'agression permanente israélienne et ses conséquences et continuera de le faire à l'avenir.

158. La République démocratique allemande appuie les droits légitimes du peuple arabe de Palestine ainsi que la demande de l'Organisation de libération de la Palestine et des Etats arabes tendant à ce que la question palestinienne soit examinée cette année en Assemblée générale.

159. Les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis revêtent une importance particulière dans les affaires internationales. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a mis en branle un mouvement qui a pour but de remodeler les relations soviéto-américaines et d'apporter une contribution décisive à la cessation de la guerre froide et de l'affrontement.

160. Ceux qui ont inventé la théorie dite des superpuissances, pour des motifs généralement bien connus d'égoïsme et de chauvinisme de grande puissance, ont donné aux relations de l'Union soviétique et des Etats-Unis une interprétation arbitraire qui leur est propre. Mais nul ne peut nier la vérité éclatante, à savoir que l'évolution des relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis sur la base de la coexistence pacifique est essentielle au maintien de la paix mondiale et sert par conséquent les intérêts de tous les peuples. La période de la "guerre froide" et la stratégie impérialiste de la politique "à la limite de la guerre" n'est pas pour

autant tombée dans l'oubli. C'est l'assainissement fondamental des relations internationales qui met en lumière le poids particulier des relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis.

161. Les conditions qui permettraient aux Nations Unies d'œuvrer dans l'intérêt de la sécurité internationale, du désarmement, de la liquidation du colonialisme et du racisme, de la coopération internationale entre les Etats sur une base d'égalité se sont améliorées. En même temps, les activités de ceux qui s'opposent à la détente démontrent que les Nations Unies doivent contribuer davantage à normaliser la situation internationale.

162. N'est-il pas d'usage avéré de passer régulièrement en revue les décisions prises pour qu'elles soient appliquées ? La délégation de la République démocratique allemande serait par conséquent en faveur d'une analyse approfondie sur la façon dont la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée en 1970 [résolution 2734 (XXV)], a été appliquée. Ceci répondrait également aux exigences d'une efficacité accrue des Nations Unies.

163. La politique de la République démocratique allemande, comme celle de beaucoup d'autres Etats, est de promouvoir la détente en Europe et de demander instamment qu'elle soit étendue au monde entier, qu'elle soit complétée par une détente militaire, et d'exiger aussi que soit mis en pratique le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que l'application des principes de coexistence pacifique dans les relations entre Etats ayant des systèmes sociaux différents. Ne devrait-ce pas être un but fondamental pour cette assemblée générale que d'adopter des mesures nouvelles afin que soit appliquée la Déclaration de 1970 ? Comme on le sait, les Etats socialistes partent du fait que des mesures efficaces en vue de parvenir à la détente militaire, à la limitation des armements et au désarmement sont indispensables pour promouvoir la détente politique, et vice-versa. Les dépenses aux fins d'armement sont un fardeau intolérable pour les peuples qui travaillent. Dans de nombreux pays, les monopoles qui fabriquent les armes ne font qu'exacerber les manifestations de la crise objective. De vastes ressources humaines et matérielles ainsi que des ressources scientifiques et techniques sont détournées de leur but productif et pacifique pour le bien des peuples. Les hommes de science de la République démocratique allemande ont déterminé que près de 50 p. 100 de l'intelligentsia scientifique et technique dans les principaux pays de l'OTAN participaient directement ou indirectement au développement de systèmes d'armes. La course aux armements, cette préparation matérielle de la guerre, menace la détente internationale.

164. Il est encore temps d'arrêter cette désastreuse évolution. Des propositions constructives ont été soumises à cette fin. Nous appuyons l'initiative de l'Union soviétique d'inscrire à l'ordre du jour la question intitulée "Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain." Le projet de résolution présenté par l'Union soviétique sur cette question [A/C.1/L.675] a recueilli l'appui total de la

République démocratique allemande. Il est d'une grande importance, tant pour sa pertinence actuelle que pour ses conséquences futures. Nous ne devons pas tolérer que les réalisations de la science et de la technique soient jamais utilisées à la destruction physique de l'être humain et de ses ressources matérielles. Nous estimons que la proposition soviétique est réaliste et combine de manière directe des mesures en vue de la sécurité internationale à d'autres mesures en vue de protéger l'homme et son milieu.

165. Depuis longtemps, la nécessité est apparue de convoquer d'urgence une Conférence mondiale du désarmement. Cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale pourrait fort bien, sur la base des résultats déjà acquis, commencer à préparer la conférence de manière accélérée. Nous ne pouvons accepter l'argument dénué de tout fondement mais maintes fois invoqué par certains Etats selon lequel l'heure n'est pas encore venue pour une telle conférence.

166. Les progrès dans les domaines du désarmement et de la limitation des armements sont indispensables si l'on entend éliminer l'épée de Damoclès que fait peser sur le monde la menace d'une guerre nucléaire, renforcer la confiance mutuelle des Etats dans leurs intentions pacifiques déclarées et donner à tous les pays la possibilité de participer à la solution d'une question fondamentale : celle du développement international, qui affecte leurs intérêts vitaux. A cet égard, la délégation de la République démocratique allemande souhaite rappeler le besoin urgent qu'il y a à appliquer la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session sur le non-recours à la force dans les relations internationales et sur l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*].

167. Il est de la nature même des choses que les dépenses toujours croissantes consacrées à des fins militaires entravent les solutions de problèmes économiques et sociaux pressants et affectent aussi l'assistance économique, scientifique et technique aux pays en développement.

168. Comme nous l'avons déjà dit à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous répétons une fois encore qu'il faut mettre en œuvre la résolution portant sur la réduction de 10 p. 100 des dépenses militaires des membres permanents du Conseil de sécurité, proposée par l'Union soviétique et adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session [*résolution 3093 (XXVIII)*]. Nous réaffirmons notre opinion que cette résolution doit être rapidement appliquée. La position de certaines forces qui refusent ou retardent la mise en œuvre de cette résolution des Nations Unies est, pour dire le moins, hautement déplorable.

169. Les buts élevés de la Charte des Nations Unies ont valeur de droit international. La Charte constitue une fondation stable pour le développement de relations pacifiques et de bon voisinage entre les Etats; elle a résisté à l'épreuve du temps, et non moins en tant qu'instrument de la lutte des peuples contre l'oppression impérialiste et coloniale.

170. D'importants changements sociaux ont eu lieu dans le monde au cours de ces 30 dernières années, depuis que la Charte est entrée en vigueur. Des rela-

tions internationales ont été réorganisées et améliorées et, cependant, les objectifs de la Charte sont bien loin d'être atteints. De tout cela, à notre sens, on ne peut tirer qu'une conclusion : veiller à ce que les principes de la Charte prennent pleinement effet dans les affaires internationales. En particulier, le principe fondamental de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité a démontré qu'il pouvait être l'instrument d'une nécessaire coopération constructive des Etats intéressés à la cause de la paix. Avons-nous le droit de rejeter des instruments aussi valables ? La normalisation croissante de la situation internationale et une coopération plus étroite entre les Etats renforcent nécessairement les problèmes de caractère international étroitement liés dans les domaines politique, militaire, économique, culturel et scientifique. Sous cet angle, également, des instruments de coopération internationale ayant fait leurs preuves sont indispensables.

171. Afin de développer et d'intensifier pleinement cette coopération, on ne peut agir que sur une seule base politique solide. Que les conditions propres à la détente internationale soient propices pour permettre de s'attaquer à des questions brûlantes d'intérêt général, c'est bien ce qui a été démontré à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, et à la Conférence sur la population mondiale, tenue à Bucarest. A cet égard, nous pensons que la force des Nations Unies réside avant tout dans les contributions qu'elles apportent à une application stricte de la Charte dans tous les domaines des relations entre les Etats.

172. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international montre clairement les liens étroits qui existent entre le renforcement de la sécurité internationale et le développement de relations économiques entre Etats sur la base de l'égalité. Nous nous félicitons que la Déclaration ait réaffirmé l'obligation de respecter strictement le principe de l'égalité souveraine des Etats et leur droit de disposer de leurs propres ressources naturelles sans ingérence extérieure. Nous sommes satisfaits également que la Déclaration ait appuyé le droit de nationaliser de telles ressources. Nous pensons qu'il est pleinement justifié et approprié que les activités des entreprises multinationales soient mises au grand jour, étant donné qu'elles accumulent non seulement des bénéfices énormes en exploitant d'autres peuples, mais aussi qu'elles s'immiscent dans les affaires intérieures des Etats et, en conséquence, peuvent provoquer des conflits internationaux.

173. La République démocratique allemande a toujours fondé ses relations avec les pays en développement sur des principes énoncés dans la Déclaration susmentionnée. Cette déclaration a été la règle directrice de nos relations étrangères eu égard aux pays en développement dont nous prenons en considération les besoins dans toute la mesure possible. C'est pourquoi la République démocratique allemande oriente son commerce croissant avec ces pays vers l'encouragement à l'importation de matières premières et de produits finis ou semi-finis en provenance de ces pays.

174. En ce qui concerne ses exportations vers ces pays, la République démocratique allemande accorde la priorité à la livraison d'usines complètes, de machines efficaces et d'équipement agricole qui aident au processus d'industrialisation et accroissent l'efficacité de la production agricole. Elle recherche une croissance rapide et continue de ses échanges commerciaux avec les pays en développement. En envoyant dans ces pays des experts, des conseillers, des spécialistes, des instructeurs, nous voulons contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

175. Si nous considérons dans leur ensemble les relations économiques internationales, les événements alarmants qui ont également été soulignés dans la récente *Etude sur l'économie mondiale, 1973*⁴ ne sont que trop évidents. La tendance à l'approfondissement de la crise structurelle des pays capitalistes, mise en relief par cette étude, affecte avant tout les pays en développement. C'est pourquoi la délégation de la République démocratique allemande est en faveur de mesures efficaces contre une telle tendance.

176. Par contraste, l'intégration économique au sein du Conseil d'assistance économique mutuelle développe rapidement et efficacement les relations entre les membres du Conseil. Cette évolution a une incidence sur l'augmentation rapide de leur productivité, les taux de croissance toujours élevés de la production et la stabilité de leurs prix. C'est pourquoi les relations extérieures économiques de ces pays sont toujours aussi sûres et stables.

177. Dans quelques jours, le peuple de la République démocratique allemande célébrera le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de son Etat socialiste. La viabilité de cet Etat a été souvent mise en cause. Toutefois, grâce à la coopération étroite avec l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, grâce également au travail industriel et créateur de son peuple, la République démocratique allemande a édifié avec succès le socialisme et poursuit son œuvre d'une manière fructueuse.

178. En même temps, ces 25 années ont marqué un quart de siècle de contribution à la lutte destinée à renforcer la sécurité internationale, à la solidarité avec les peuples combattant pour leur libération nationale et sociale et dans l'appui actif à la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents.

179. Le premier secrétaire du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, Erich Honecker, déclarait récemment que notre politique étrangère a toujours été et demeurera une politique qui appuie tous ceux qui travaillent à renforcer la paix, ainsi que tous les peuples luttant pour leur liberté et leur indépendance.

180. C'est dans cet esprit que la délégation de la République démocratique allemande entend contribuer au bon déroulement de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

181. M. ANDERSSON (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la Suède, je voudrais m'associer aux félicitations qui ont été adressées au Ministre des affaires étrangères Bouteflika, à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-neuvième session

de l'Assemblée générale. Les hautes responsabilités qui lui ont été confiées témoignent du rôle important joué par l'Algérie dans la politique internationale actuelle, ainsi que des remarquables qualités d'homme d'Etat qui caractérisent M. Bouteflika. Les excellentes relations existant entre la Suède et l'Algérie ajoutent au plaisir que je ressens en le voyant occuper cette haute fonction.

182. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier M. Leopoldo Benites pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que président de l'Assemblée générale, au cours de ses deux dernières sessions.

183. Depuis le débat général qui s'est déroulé l'an dernier dans l'Assemblée, des événements importants, souvent dramatiques, se sont produits qui, de toute évidence, ont influencé les relations entre les pays et les groupes de pays. Ces événements ont mis en relief tant les possibilités que les limites de notre organisation.

184. Puisque je prends la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale, permettez-moi de réaffirmer ici la volonté de mon gouvernement d'appuyer, comme par le passé, tous les efforts visant à renforcer l'autorité des Nations Unies et à les rendre mieux à même de promouvoir les buts de la Charte. Par ailleurs, la Suède ne cesse de poursuivre une politique de non-alignement dans la paix, visant à la neutralité en temps de guerre.

185. Ces deux principes de la politique étrangère suédoise jouissent de l'appui écrasant de l'opinion publique de la Suède. Ils se complètent mutuellement.

186. Nous sommes profondément conscients du lien existant entre la paix et la sécurité en Europe, la détente globale et le désarmement, les relations plus justes entre les nations riches et pauvres et le respect du droit de tous les peuples à décider de leur propre avenir. Nous avons constaté que les buts de notre politique étrangère tels que je les ai décrits font naître l'espoir que la Suède sera à même d'apporter une contribution active dans ces divers domaines. Parfois, ils peuvent également nous fournir des occasions spéciales d'agir.

187. Notre organisation devrait être un forum où tous les peuples peuvent définir leur politique et défendre leurs intérêts. C'est également ce dont nous avons besoin afin de nous saisir des immenses problèmes auxquels nous devons maintenant faire face et qui suscitent l'inquiétude de tous les être humains. Dans cet esprit, je désire souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau.

188. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux matières premières et au développement a marqué une étape historique dans la vie des Nations Unies. Elle a mis en lumière l'interdépendance croissante de tous les pays. Elle a montré clairement que la coopération dans des conditions d'égalité entre les pays développés et en développement est une condition essentielle du progrès et du développement de la communauté mondiale. Cela est également vrai pour la lutte contre l'inflation mondiale.

189. La brèche qui sépare les pays pauvres des pays riches s'élargit. Les ressources mondiales sont inégalement réparties. Elle sont insuffisantes et tendent à le devenir encore davantage dans un monde dont la population sans cesse croissante voudrait, au moins, satisfaire ses besoins essentiels dans les domaines de l'alimentation, du logement et de l'emploi. Un ordre économique mondial plus équitable doit être créé, au sein duquel les pays riches feront preuve de modération dans l'utilisation des ressources du monde. Nous devons être conscients des limites que peut supporter l'environnement humain, alors que les ressources du monde sont exploitées à une cadence de plus en plus rapide.

190. La Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest, a souligné dans son plan d'action⁵, le lien existant entre d'une part, les tendances démographiques et, d'autre part, les conditions économiques et sociales, de même que la répartition des ressources mondiales limitées.

191. Aujourd'hui, des millions de gens souffrent de la faim. Si nous ne parvenons pas à résoudre les problèmes touchant la production alimentaire, nous courrons le risque effrayant de voir des millions de personnes nouvelles condamnées à la malnutrition et à une mort prématurée. La Conférence mondiale de l'alimentation qui aura lieu à Rome devra être suivie de mesures et d'engagements concrets.

192. La prochaine session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer doit établir les conditions dans lesquelles les océans pourront être exploités, en vue de garantir une bonne gestion et une répartition équitable de leurs richesses.

193. Les Nations Unies affrontent maintenant les problèmes découlant des conflits qui surgissent entre des entreprises multinationales croissantes et les besoins et prétentions légitimes des pays individuels.

194. Les conférences mondiales de 1974 et 1975, ainsi que le nouvel examen de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, fournissent une occasion unique de mettre au point une approche intégrée des problèmes du développement global. Nous considérons cette tâche comme partie essentielle des efforts visant à établir la paix à long terme.

195. Tout aussi importante est la tâche des Nations Unies consistant à prévenir et à surmonter les crises qui constituent des menaces imminentes à la paix et à la sécurité, et à établir les fondements d'une paix durable par le désarmement.

196. Aux termes de la Charte des Nations Unies, la responsabilité primordiale en matière de paix et de sécurité, incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité. Cela suppose qu'ils sont disposés à rechercher un accord et capables d'y parvenir. Deux d'entre eux, les Etats-Unis et l'Union soviétique, du fait des circonstances, jouent maintenant un rôle spécial en raison de leur puissance économique et de leurs ressources militaires, particulièrement dans le domaine des armes nucléaires. Tous les efforts visant à limiter leurs armements immenses seront accueillis avec satisfaction. Cependant, les résultats ont, jusqu'ici, été absolument insuffisants. On n'est pas parvenu encore à établir des barrières efficaces pour mettre

fin au développement de leurs armes les plus destructrices. La cessation de tous les essais nucléaires rencontre encore de la résistance. C'est en partie parce que les grands Etats nucléaires ne veulent pas et ne peuvent pas se montrer à la hauteur de leurs engagements aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que ce traité n'a pas encore recueilli un appui suffisant. On risque de plus en plus de voir un nombre croissant de pays produire des armes nucléaires. Six puissances ont déjà procédé à des explosions nucléaires au cours de l'année écoulée. Le renforcement du contrôle des matières fissiles requiert l'attention urgente de la communauté internationale. Les accords multilatéraux qui ont été conclus jusqu'ici dans le domaine des armements n'ont qu'une valeur limitée. Les négociations relatives à l'interdiction des armes chimiques se poursuivent trop lentement. Les efforts tendant à interdire l'emploi d'armes particulièrement cruelles n'ont abouti encore à aucune décision.

197. Les Etats Membres des Nations Unies doivent élever la voix et dire clairement que la lutte contre la guerre et les moyens de guerre doit maintenant produire des résultats pratiques.

198. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont eu tendance à rechercher un accord bilatéral sur d'autres problèmes vitaux aussi. Les efforts déployés par ces puissances pour parvenir à une détente semblent indiquer qu'elles reconnaissent et respectent leurs intérêts mutuels et qu'elles cherchent à suivre de près et à limiter toute crise qui risquerait de conduire à une guerre de vaste envergure. Il est essentiel que ces puissances arrivent à des accords si l'on veut établir une paix durable dans le monde. Cependant, cette politique implique aussi des problèmes pour les Etats et pour les peuples dont les intérêts légitimes pourraient ne pas être pris dûment en considération. La politique de détente est incomplète aussi longtemps qu'elle ne cherche pas à résoudre les problèmes politiques fondamentaux qui sont la source de tensions et de conflits locaux.

199. Les grandes puissances, dans un certain nombre de cas, se sont efforcées de consolider leurs accords grâce à des décisions prises aux Nations Unies. Si d'autres Etats Membres se voient offrir des possibilités raisonnables d'influer sur les résultats définitifs des négociations, une telle ratification, par la communauté mondiale, serait de l'intérêt de tous. La confiance en les Nations Unies s'en trouverait renforcée. Tous les Etats ont la responsabilité commune de traduire les accords en une action pratique et d'en faire la base de solutions pacifiques et permanentes.

200. Il semble que l'on craigne, dans certains milieux, que les Etats qui disposent de ressources abondantes ne les utilisent pour exercer une influence sur la situation politique intérieure d'Etats plus petits. La Charte des Nations Unies, de même que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV), annexe], vise à établir une protection appropriée contre une telle ingérence. La Déclaration souligne que tous les Etats ont le devoir de respecter le droit de tous les peuples de déterminer leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieure et de poursuivre leur déve-

loppement économique, social et culturel. Il est particulièrement souligné que :

“Tous les Etats doivent s’abstenir d’organiser, d’aider, de fomenter, de financer, d’encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d’un autre Etat ainsi que d’intervenir dans les luttes intestines d’un autre Etat”.

De toute évidence, ces principes engagent les grandes puissances aussi bien que les petites nations. Aucun Etat ne saurait échapper à ces obligations en invoquant, par exemple, l’intérêt de sa sécurité nationale.

201. Le sort tragique de Chypre doit préoccuper gravement les Nations Unies et leurs membres. Personne ne peut nier que la crise a été déclenchée, par la politique dénuée du sens de responsabilité, du précédent régime grec. Une fois de plus, on se rend compte du danger d’une dictature expansionniste qui ne jouit évidemment pas d’un appui démocratique. Nous sommes heureux que le peuple grec ait maintenant la possibilité de forger son propre destin.

202. L’intervention militaire de la Turquie à Chypre peut se situer dans le contexte des efforts tentés en vain pour régler les relations entre les deux groupes de population de l’île et de la situation qui s’est créée brusquement l’été dernier; mais, sous l’angle de la Charte, l’intervention turque ne peut manquer de nous préoccuper gravement. Aujourd’hui, il faut d’urgence confirmer clairement que l’objectif de l’intervention se limite au maintien de l’indépendance de Chypre et à la protection des intérêts légitimes de la minorité turque.

203. Tout règlement du problème chypriote doit à notre avis garantir l’indépendance et l’intégrité territoriale du pays. Chypre, Etat indépendant, doit pouvoir continuer sa politique de non-alignement. La Suède n’essaie pas de persuader les autres Etats d’adopter une politique de non-alignement, mais elle estime indispensable qu’une telle politique, une fois librement choisie, soit respectée. Les intérêts stratégiques ne doivent pas primer le droit à l’autodétermination des petits pays.

204. En ce qui concerne l’autre conflit grave en Méditerranée orientale, l’intervention des Nations Unies remonte au rôle joué par l’Assemblée générale dans la question de Palestine pendant les années qui ont suivi immédiatement la seconde guerre mondiale. Depuis cette époque, la situation est restée tendue dans cette région, et à plusieurs reprises des principes fondamentaux des Nations Unies ont été violés. Il n’a pas été possible de mener de négociations en vue d’aboutir à une solution pacifique. Les grandes puissances, avec en vue leurs propres intérêts souvent opposés, ont pendant longtemps contribué à aggraver la situation. Lorsqu’elles ont changé leur politique en faveur d’une détente mutuelle, elles n’ont pas fait sortir le problème du Moyen-Orient de l’impasse. Paradoxe tragique, une nouvelle explosion militaire est devenue une condition préalable de la participation active des grandes puissances lorsqu’il s’est agi des négociations susceptibles de mener à un règlement. Le monde attend maintenant avec impatience des parties qu’elles entament enfin des négociations véritables à Genève. Il est évident que les efforts

tentés pour aboutir à une paix durable dans la région doivent procéder de certains principes qui jouissent maintenant d’un large appui parmi les Membres des Nations Unies. L’acquisition d’un territoire par la guerre n’est pas admissible. Le droit de l’Etat d’Israël à l’existence doit être clairement reconnu. Tous les Etats de la région doivent pourvoir vivre en sécurité. Les intérêts légitimes des Arabes palestiniens doivent être satisfaits. La responsabilité des Nations Unies dans toute solution éventuelle doit être clairement établie.

205. Les Nations Unies ont été tenues à l’écart des problèmes d’une troisième zone de conflit : l’Indochine; mais d’importants principes des Nations Unies se sont trouvés en jeu dans le conflit vietnamien. La résistance à un processus nécessaire de décolonisation est à l’origine de ces longues années de combats cruels et sans merci. L’Accord de Paris a mis fin à l’intervention massive et directe d’une grande puissance, mais la lutte continue au Viet Nam, et des dizaines de milliers de vies humaines sont sacrifiées. Cela tient au fait que des problèmes politiques fondamentaux n’ont pas été résolus conformément à l’Accord. Il est évident en particulier que le Gouvernement de Saïgon n’a pas l’intention de mettre en œuvre les dispositions de l’Accord de Paris. Une guerre dévastatrice plonge de plus en plus profondément le Cambodge dans le chaos et la ruine. Si les problèmes de l’Indochine n’ont pas encore été résolus, les Etats-Unis en sont encore pour une grande part responsables. Il faut également noter que l’Accord de Paris prévoit un mécanisme international qui devra être mis en œuvre si l’Accord était violé; mais ce mécanisme n’a pas encore été utilisé.

206. La poursuite du débat et la pression continue de l’opinion aux Nations Unies ont entraîné l’isolement progressif, sur le plan international, de l’ancien régime portugais, et sapé la base de sa politique coloniale périmée. A l’intérieur du Portugal, des puissantes forces populaires ont mené une lutte courageuse contre la dictature et sa politique.

207. Les mouvements de libération en Afrique ont contribué à créer une situation nouvelle. Des soldats et des officiers portugais, depuis trop longtemps forcés de mener une guerre absurde et sans espoir, ont décidé un beau jour d’orienter leur pays dans la voie de la démocratie et des droits de l’homme. Ainsi la route s’est trouvée ouverte aux négociations en vue d’une liquidation pacifique de la domination coloniale. Le nouveau Gouvernement portugais a fait preuve d’une attitude constructive qui mérite les éloges de la communauté internationale. Les Etats africains et les mouvements de libération ont des tâches importantes à remplir en ce qui concerne la solution finale des problèmes de décolonisation. La Guinée-Bissau a déjà obtenu l’indépendance. Le Mozambique a pris des mesures décisives dans la même voie. En Angola, il faut créer des formes appropriées et efficaces d’administration pour assurer la transition de la domination coloniale à l’indépendance véritable. La Suède, dans le cadre du droit international, a appuyé et continuera d’appuyer les forces qui luttent pour la décolonisation.

208. L’Organisation doit maintenant rechercher les moyens de résoudre les problèmes de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l’Afrique du Sud. Il faut

faire preuve d'une grande vigilance pour empêcher toute tentative visant à assurer ou à étendre la domination de la minorité blanche. Les sanctions décrétées contre le régime illégal de Rhodésie du Sud doivent être renforcées. Le régime Smith a tout lieu de craindre l'évolution de la situation. La classe dominante blanche en Afrique du Sud ne peut pas non plus rester à l'abri des vents du changement qui soufflent de plus en plus fort.

209. Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour obliger l'Afrique du Sud à renoncer à son odieuse politique d'*apartheid* et à respecter les décisions des Nations Unies relatives à la Namibie. La majorité non blanche de l'Afrique du Sud a droit à tout notre appui dans sa lutte pour se libérer. La Suède est prête à contribuer concrètement aux efforts faits dans ce sens par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

210. Lorsque les Nations Unies ont été fondées, des problèmes tels que l'*apartheid* étaient considérés comme n'étant pas de la compétence de l'Organisation. Les événements qui se sont déroulés depuis lors nous ont amenés à rejeter l'interprétation trop étroite de l'expression contenue au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, à savoir "affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat".

211. De même, les Nations Unies ont manifesté un intérêt croissant pour les droits de l'homme, droits civils traditionnels aussi bien que droits économiques et sociaux, qui ont une importance décisive si l'on veut préserver la dignité humaine et offrir des conditions de vie meilleure à tous les habitants de la terre. Il n'existe encore pas de moyens permettant d'obliger les Etats Membres à respecter ces droits, même lorsqu'ils sont consacrés par des conventions et des déclarations solennelles. Il existe souvent un large fossé entre les instruments juridiques et la réalité. Mais il faut sans cesse mobiliser l'opinion publique pour la défense des droits de l'homme. Les organisations non gouvernementales ont une tâche importante à remplir dans ce domaine. Les gouvernements doivent respecter les engagements qu'ils ont pris et doivent en prendre de nouveaux. C'est une œuvre qui sert également la cause de la paix et de la détente. Les cas extrêmes de violation des droits de l'homme provoquent une tension internationale. La campagne de protestations contre le régime brutal du Chili en est un exemple. Les nouveaux dirigeants du Chili doivent se souvenir que l'exercice du pouvoir fondé sur la force brutale ne peut qu'apporter la souffrance au peuple et le déshonneur au pays.

212. Ce n'est qu'en s'efforçant inlassablement de faire régner la justice dans les relations entre les nations ainsi qu'entre les citoyens d'une nation, que les Nations Unies pourront réaliser les principes énoncés dans la Charte.

213. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Au début de cette intervention, je tiens, au nom de ma délégation, au nom du Nicaragua, et à titre personnel, à adresser mes félicitations à M. Bouteflika pour son élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ses dons remarquables d'homme d'Etat et son énergie de jeune diplomate lui permettront de

s'acquitter de sa tâche d'une façon judicieuse et brillante.

214. Pour ce qui est de son prédécesseur, tout aussi remarquable, M. Leopoldo Benites, je voudrais, par votre truchement, lui exprimer notre reconnaissance pour la sagesse et l'efficacité dont il a fait preuve lorsqu'il a dirigé les deux dernières sessions de l'Assemblée générale. Je voudrais également signaler le prestige qu'il s'est acquis et qui a rejailli tant sur son pays, l'Equateur, que sur l'Amérique latine tout entière.

215. Je voudrais également transmettre au Secrétaire général, M. Waldheim, nos meilleurs vœux. Nous avons été les témoins attentifs de la manière dont il s'est fait l'avocat de la cause de la paix et de la coopération entre les peuples, de même que de ses efforts pour que l'Organisation continue de servir les nobles intérêts de l'humanité.

216. La catastrophe qui a frappé récemment la République sœur du Honduras, et qui, dans une moindre mesure, a également frappé le Guatemala et mon propre pays, m'amène à rendre un hommage public à la délégation hondurienne. Les milliers de victimes qui ont perdu la vie dans la furie de l'ouragan, les dizaines de milliers de personnes qui ont subi des pertes matérielles inestimables se chiffrant à des millions de dollars, représentent pour le Honduras une épreuve douloureuse et inattendue qui pourrait avoir des répercussions graves sur l'avenir de la République.

217. Dans la région de l'Amérique centrale, aucun pays n'est mieux placé que le Nicaragua pour comprendre la gravité de la tragédie qui afflige la République du Honduras. En effet, en 1972, un tremblement de terre a détruit notre capitale, entraînant avec lui des pertes de vies et des pertes matérielles que nous essayons patiemment de surmonter. Le Comité national d'urgence y travaille avec acharnement depuis deux ans, ainsi que le Président actuel du Nicaragua, le général Anastasio Somoza Debayle. En dépit des efforts quotidiens déployés jour après jour par le peuple du Nicaragua pour surmonter ces réalités douloureuses, l'empreinte de la tragédie se fait encore sentir dans la vie économique et sociale de notre peuple.

218. En tenant compte des liens fraternels qui unissent les peuples du Honduras et du Nicaragua, le Gouvernement et le peuple de mon pays ont mobilisé leurs efforts — tout en s'occupant en même temps des régions de notre pays qui ont été frappées par l'ouragan — pour fournir une aide modeste, bien que relativement généreuse, à nos frères du Honduras. Et dans cet effort d'assistance, plusieurs citoyens héroïques du Nicaragua ont également perdu la vie.

219. Cette nouvelle catastrophe naturelle qui vient de frapper l'Amérique centrale donne une importance particulière à l'attribution à la Deuxième Commission de la question intitulée "Assistance en cas de catastrophe naturelle ou d'autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe" [*point 60 de l'ordre du jour*], dont les aspects humanitaires pourraient être examinés par la Troisième Commission lors de la discussion du point 12. Malheureusement, il semble que la communauté internationale ne se soit pas suffisamment rendu compte que le problème des catastrophes naturelles ne peut continuer d'être

envisagé comme un problème exigeant de la charité et de la compassion.

220. L'accroissement des populations, le développement des zones cultivées qui sont nécessaires à la vie économique des communautés, comme la complexité croissante des systèmes économiques et sociaux, font que les catastrophes naturelles deviennent des problèmes de masse qui bouleversent, désarticulent et affectent non seulement l'économie, mais également les aspects sociaux, politiques et institutionnels de la vie nationale.

221. Ma délégation, voudrait à cet égard, rappeler la troisième résolution adoptée par le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine⁶, qui a été adoptée à sa septième session extraordinaire pour examiner les mesures à prendre en vue d'aider le Nicaragua à la suite du tremblement de terre qui a affecté ce pays en 1972. Cette résolution recommandait l'élaboration d'un plan régional pour l'Amérique latine qui envisagerait les mesures efficaces à prendre, à court et à moyen terme, afin de remédier aux conséquences néfastes des catastrophes naturelles.

222. Les pays voisins de ce que l'on appelle la ceinture de feu du Pacifique — et en particulier les pays les moins développés sur le plan économique et social — ceux qui sont riverains de l'océan Indien et de la mer des Caraïbes, de même que ceux qui se situent dans la région du Sahel ont connu un rythme effrayant de désastres naturels et de catastrophes et une grande vulnérabilité économique et sociale causée par les effets ultérieurs de ces désastres.

223. La délégation du Nicaragua, avec une conviction née de sa propre expérience douloureuse, ne saurait se satisfaire d'une simple expression de condoléances au Honduras et tient à ce que l'on se penche sur des problèmes urgents d'ordre humanitaire. Je voudrais, aujourd'hui, lancer un appel pressant à la communauté internationale, et en particulier à la communauté latino-américaine, pour qu'elle affronte la situation du Honduras en mettant au point un ample programme de reconstruction et de développement pour toute l'étendue de la région touchée, et j'ai donné des instructions à la délégation du Nicaragua pour qu'elle demeure ouverte à tout moment aux initiatives qui pourraient être prises à cette fin.

224. De même, nous espérons que l'étude de la question des catastrophes naturelles confiée à la Deuxième Commission aboutira à des conclusions et à la prise de mesures positives qui iront au-delà de l'expression de sentiments humanitaires.

225. Intimement lié à tout cela, encore que n'étant peut-être pas l'apanage des sociétés des pays affectés par les désastres que j'ai déjà cités, il y a un autre problème de caractère universel et aux conséquences très graves : c'est le problème de la faim. Nous ne parlons pas du problème de la nutrition, qui peut être une subtilité de l'abondance. Nous parlons de la réalité physique qui oblige à se nourrir pour survivre, du problème élémentaire qui consiste à exister, non pas du problème de la qualité de la vie, mais du problème de la faim auquel se trouve quotidiennement confronté un cinquième de la population de la planète.

226. Le secrétariat de la Conférence mondiale de l'alimentation a reconnu que la crise actuelle des

produits alimentaires est la plus grave que l'humanité ait connue au cours des 40 dernières années. Ses effets immédiats ont été une raréfaction et une carence de tous les produits alimentaires ainsi que des outils et des services nécessaires pour les produire et les commercialiser. Il convient d'ajouter à cela la gravité grandissante de la situation du travail, les tensions et les difficultés toujours plus aiguës de l'ordre social et la poussée d'une inflation très grande et très générale, avec les séquelles sociales qu'elle entraîne.

227. La situation revêt une ampleur tragique si l'on pense que les secteurs les plus touchés ne sont pas les plus riches mais ceux qui, en général, sont les moins favorisés dans tous les systèmes politiques : les propriétaires de petits terrains marginaux, les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles, la population rurale qui manque de terres, les chômeurs de la ville et de la campagne, et, en général, ceux qui peuvent le moins s'intégrer dans l'organisation de la société, y compris un pourcentage important d'adolescents et d'enfants.

228. Dans ce domaine également, ma délégation espère que cette session de l'Assemblée formulera des recommandations efficaces et indiquera les véritables causes du problème. Nous ne saurions nous contenter uniquement de faire remarquer que la carence artificielle des matières premières a amené la carence des engrais nécessaires à la production des aliments. Il nous faut également revoir les conditions de la recherche scientifique qui s'est orientée exclusivement dans un sens donné et le processus de la décision qui en a découlé et trouver des moyens appropriés d'encouragements économiques. Ainsi, comme la cause apparente des problèmes a des causes sous-jacentes qui paraissent éloignées du phénomène étudié, remédier à ces causes sous-jacentes pourra être la solution la plus adéquate aussi bien des causes apparentes que du problème lui-même.

229. Nous savons tous que le monde a vécu et continue de vivre dans une phase d'instabilité économique aux répercussions graves. La persistance du sous-développement et la distance irréductible qui sépare les peuples riches des peuples pauvres en sont la conséquence tangible. L'interminable escalade et la succession des crises — dans le domaine économique comme dans les domaines politique et social — en sont les manifestations symptomatiques. Parmi ces dernières, la crise énergétique est l'une des plus dramatiques et elle apparaît comme le bouc émissaire auquel on attribuera tous les maux de la fin du ^{xx}e siècle.

230. Lorsqu'on parle de cette crise, il ne faut pas manquer non plus de mettre en lumière la diversité des éléments qui en sont les facteurs. Pour nous, il n'est pas absolument certain que la crise doive être attribuée au fait que les pays producteurs de pétrole aient créé un groupe qui prétend imposer ses points de vue économiques en faisant usage de son monopole sur une matière première fondamentale. D'autre part, il n'est pas non plus absolument certain que la raison primordiale de la crise soit le fait que les pays producteurs ne peuvent tolérer de voir se détériorer encore plus et de façon permanente le prix de leurs matières premières de base devant l'augmentation constante des produits qu'ils importent, ce qui

les oblige à adopter les mesures défensives que l'on critique aujourd'hui.

231. Selon nous, il faut rechercher d'autres facteurs également importants du problème. Tout au long de plusieurs décennies, la coopération internationale a été orientée de telle sorte que le pétrole est devenu un élément fondamental de la civilisation moderne et que la production de l'énergie a nécessité une grande concentration de capitaux et de technologies. Nous préparons depuis très longtemps les bases d'un monopole qui coûte cher tout en négligeant de développer d'autres possibilités techniques en faisant usage des ressources traditionnelles universelles comme les ressources hydrologiques, par exemple, et l'on a concentré tous les moyens dans un secteur qui était monopolisable.

232. Il nous semble que les autres possibilités à envisager pour l'avenir doivent se garder de dépendre par trop de sources énergétiques monopolisables, comme le pétrole, ou l'énergie nucléaire, ou de se livrer à des concentrations excessives de capitaux ou de technologie. L'essentiel, toutefois, est que le problème du développement soit envisagé sous un angle global. Au cours de la sixième session extraordinaire qui a eu lieu cette année, les bases de l'élaboration d'un programme d'action internationale ont été posées et il y aura bientôt des délibérations nouvelles consacrées à l'étude du problème du développement et de la coopération internationale. Il nous faut bien comprendre qu'il est indispensable de faire un effort conscient pour créer un système économique absolument nouveau.

233. L'un des principes fondamentaux de ce système auquel se sont identifiés avec tant de mérite le Gouvernement mexicain et, avec lui, les peuples latino-américains, sera la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui devra formuler des normes et des principes sur lesquels sera fondé ce nouvel ordre économique universel : l'intégrité et l'inviolabilité du patrimoine physique et culturel des peuples; la souveraineté effective des pays sur leurs ressources naturelles; le développement économique qui se traduira par des bénéfices tangibles pour les peuples; la réglementation des investissements étrangers, en particulier de ceux effectués par des sociétés multinationales, afin que ces investissements servent en tant qu'instrument de coopération et de progrès et non en tant que moyens de domination; l'interdiction d'une pression économique comme une arme politique contre la souveraineté des Etats; le droit de nationalisation ou d'expropriation des biens existants sur le territoire national, quelle que soit la nationalité des propriétaires, etc.

234. La tâche est ardue et nous ne nous faisons aucune illusion quant à ce qui pourra être réalisé en une seule session de l'Assemblée générale. Il est rare, dans l'histoire, de voir un horizon aussi lourd de menaces; mais c'est la nature même des Nations Unies que de faire face à une telle situation, et on ne peut ni ne doit espérer qu'en l'occurrence, l'Organisation agisse précipitamment. Les intérêts en jeu sont gigantesques et les conséquences d'un échec seraient trop graves. Nous ne pouvons donc procéder avec une hâte incontrôlée.

235. Nous en trouvons un témoignage flagrant dans l'expérience que nous avons vécue à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Dès sa convocation, nous savions qu'elle ne se terminerai pas à Caracas. Nous avons compris qu'il n'était pas possible de prendre des décisions sur des questions de fond alors que presque 50 p. 100 des pays représentés n'avaient pas participé aux travaux de la Commission préparatoire et alors que la complexité de la tâche n'avait pas permis à cette commission de préparer une documentation suffisante et d'effectuer tout le travail supplémentaire de distribution qui était nécessaire. Toutefois, les voix ne manquent pas pour réclamer des accords rapides et pour accuser la Conférence de Caracas d'être un échec.

236. J'estime devoir ici déclarer toute la reconnaissance du Gouvernement du Nicaragua à l'égard du Gouvernement et du peuple du Venezuela pour les efforts qu'ils ont faits afin de créer le climat favorable aux importantes délibérations de la Conférence; nous tenons également à dire au président Amerasinghe et aux autres représentants à la troisième Conférence que le Gouvernement de mon pays leur fait toute confiance et se félicite de la façon dont ils ont accompli leur tâche.

237. Mon gouvernement est fermement convaincu que la réflexion, la prudence et la connaissance des faits peuvent être les meilleurs éléments pour faciliter le travail de réaffirmation et de création d'un droit en faveur d'un ordre international plus équitable. Tel est le cadre général de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Et c'est ainsi que nous devrions couronner le demi-siècle de délibérations et d'efforts de la communauté internationale pour régler de façon rationnelle l'utilisation de la mer.

238. Ma délégation ne pense pas que nous devions nous départir d'une certaine prudence pour étudier les autres problèmes qui affligent l'humanité. Le problème démographique, de toute évidence, a des répercussions culturelles qui dépassent de beaucoup la capacité souveraine des Etats et qui se trouvent étroitement liées à la liberté individuelle et aux droits de l'homme en général. La coopération internationale en ce domaine ne peut être précipitée car, s'il est bien certain que l'accroissement immodéré de la population augmente les problèmes économiques et sociaux de nos peuples, il est certain également — comme l'affirment certains milieux spirituels et politiques — que la solution de ces problèmes exige non seulement que la croissance démographique soit freinée, mais également que ses causes soient recherchées et étudiées afin de faciliter un ordre plus équitable.

239. La coopération internationale ne peut avoir comme critère fondamental le *statu quo*, mais l'évolution effective des institutions, évolution tendant à substituer à l'affrontement des processus permettant la mise en œuvre et la coordination des activités des peuples. Il a fallu un quart de siècle pour définir l'agression en termes d'agression militaire; mais nous nous apercevons que l'agression économique et l'emploi des ressources et des institutions financières ont acquis une prépondérance dans le nouveau marché des relations internationales. Il est incontestable que, étant donné le grand danger qu'elle représente et le risque certain de lutte armée auquel conduit cette

agression économique, le moyen de la limiter n'est pas seulement de la définir, mais d'interdire ses manifestations.

240. Telle est la voie qu'ont suivie, je le rappelle, les grandes puissances pour réduire les risques d'affrontement armé entre elles. Des accords tels que ceux relatifs au désarmement, à l'interdiction des essais nucléaires, à l'accroissement de la coopération pour l'utilisation pacifique d'un nombre accru de techniques militaires, sont des approximations pragmatiques qui, tout en évitant l'affrontement, créent et renforcent une conscience morale internationale, élément supplémentaire de modération dans le cadre des relations internationales.

241. Il n'y a pas de raison pour que les petits pays adoptent une attitude différente et d'autres méthodes. Nous devons avoir conscience que les affrontements ont tendance à s'étendre aux petits pays, créant ainsi inutilement un climat favorable à la course aux armements, négligeant ce qu'il faudrait faire pour le progrès et le bien-être de nos peuples, et maintenant une atmosphère de tension qui ne favorise en rien la tâche principale du développement et du progrès.

242. L'année dernière, la situation générale s'est grandement détériorée au Moyen-Orient, avec l'éclatement de la crise de Chypre et la recrudescence de la question de Palestine. Mon gouvernement cherchera toujours à rapprocher les points de vue divergents grâce à la méthode de négociation progressive et à l'utilisation des processus pacifiques. Pour ce qui est de l'affaire de Chypre, tout particulièrement, mon gouvernement estime que la communauté internationale ne doit pas se contenter de simples déclarations de bonne volonté. Chacun des aspects du problème de Chypre entraîne un risque de confrontation et de violation d'un principe fondamental de la Charte que notre organisation se doit de défendre. Le droit à la libre détermination, la non-ingérence de tiers dans les affaires intérieures d'un pays, l'intégrité territoriale, la protection adéquate des minorités, etc. doivent être maintenus en tant que principes et normes valables sur le plan fonctionnel, et nous nous prononçons en la matière de la façon la plus énergique.

243. Ma délégation a constaté avec satisfaction que des pays de plus en plus nombreux sont désireux de voir leurs régions respectives dénucléarisées et souhaitent que se poursuivent les pressions tendant à faire interdire les essais nucléaires, que l'on restreigne l'emploi nocif de techniques militaires et d'autres activités qui altèrent le climat ou diminuent la qualité de l'environnement. Nous partageons ces aspirations et ces inquiétudes et nous sommes fermement convaincus que nous, les petits pays pacifiques, nous ne devons ménager aucun effort pour nous opposer à l'accroissement du pouvoir atomique et faire en sorte que les puissances qui possèdent déjà cette arme respectent la ferme volonté de la plupart des peuples de proscrire son emploi et de maintenir leurs régions respectives à l'abri de cette terreur.

244. Nous devons envisager en particulier l'application des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale portant sur la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). Nous espérons que toutes les puissances nucléaires voudront bien respecter la dénucléarisation des pays

d'Amérique latine. A cette fin, un projet de résolution ayant pour auteurs le Nicaragua et d'autres pays de notre continent, sera distribué ultérieurement⁷.

245. Il appartient à la communauté des nations de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade. Par leur intermédiaire, nous sommes heureux d'accueillir l'enthousiasme de nouvelles nations qui sont parvenues au statut d'Etat au prix de grands sacrifices qui ne font qu'enrichir la volonté humaine.

246. Nous sommes particulièrement heureux de saluer la délégation sœur de la Grenade, qui entre dans la famille de l'Amérique latine alors que de grandes inquiétudes font évoluer nos institutions régionales. L'histoire et la géographie nous donneront ample possibilité de coopérer, ce qui est de bon augure pour la République sœur des Caraïbes.

247. Mes dernières paroles seront des mots de confiance en les capacités et les talents du Président, et pour lui offrir tout le concours de ma délégation afin que la présente session de l'Assemblée générale soit fructueuse et productive.

248. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Chili qui a manifesté le désir d'exercer son droit de réponse.

249. M. DIEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Après les attaques dont le gouvernement de mon pays a fait l'objet hier de la part de l'Union soviétique [2240^e séance], il n'y a guère lieu de s'étonner des paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande. Nous pensions bien que ceux qui, obséquieusement suivent l'Union soviétique, poursuivraient ces attaques.

250. Nous tenons cependant à déclarer que le Gouvernement chilien, qui laisse les portes ouvertes pour que les commissions internationales, la Croix-Rouge internationale ou toute autre commission des Nations Unies ou de l'Organisation des Etats américains, puissent agir librement au Chili — elles l'ont reconnu elles-mêmes — pour entendre le peuple chilien, pour émettre des avis à la presse, pour recevoir des dénonciations, en toute liberté, n'accepte pas d'être invité à respecter les droits de l'homme par un pays dont les actes correspondent peut-être à la lettre, mais certainement pas à l'esprit de la Charte, un pays qui n'accepte pas, lui, que des commissions internationales surveillent chez lui l'application des droits de l'homme.

251. Alors que dans notre pays, après quelques mois de nouveau gouvernement, des milliers de réfugiés ont pu obtenir l'autorisation de quitter le pays pour retrouver des horizons vers lesquels ils désiraient se rendre, et alors même qu'aucun traité international ne nous obligeait à agir de la sorte, il est paradoxal que de telles attaques soient dirigées contre nous par le pays qui a érigé le mur de la honte !

252. Alors que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés reconnaît que le Gouvernement chilien a coopéré pour résoudre les problèmes de plus de 14 000 réfugiés expulsés de leur pays d'origine et dont la majorité ont fui par extrémisme, tous ceux qui l'ont voulu ayant pu quitter le pays, c'est un pays couvert de sang et de honte qui vient accuser le Chili d'être l'ennemi de la liberté ! C'est

là une chose impensable. Alors qu'après quelques mois au cours desquels notre gouvernement a pu éviter une guerre civile, un véritable Viet Nam comme l'a dit l'ancien Président, il est disposé à commuer les sentences à quelques cas près et à laisser partir les réfugiés sous le contrôle de la Croix-Rouge internationale, et c'est un pays couvert de honte et entouré de murs qui vient nous recommander ici de respecter la liberté !

253. Nous ne sommes enfermés ni par la cordillère des Andes ni par le Pacifique, parce que la liberté fait partie de notre histoire et est gravée dans notre esprit.

La séance est levée à 18 h 50.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, Supplément n° 2 A, annexe II.*

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Séances plénières, vol. II, 124^e séance.*

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974, document S/11465.*

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.II.C.1 et 2.

⁵ Voir *Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 8 A, deuxième partie, résolution 316 (AC.64).*

⁷ Présenté ultérieurement en tant que document A/C.1/L.686 et Corr. 2.